



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/45/PV.23  
19 octobre 1990

FRANCAIS

---

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 23e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 5 octobre 1990, à 15 heures

**Président :** M. de MARCO (Malte)  
**puis :** M. LONCAR (Vice-Président) (Yougoslavie)  
M. de MARCO (Malte)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Coore (Jamaïque)  
M. Wakil (Afghanistan)  
M. Al-Dali (Yémen)  
M. Gombosuren (Mongolie)  
M. Kadrat (Iraq)

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

**Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires [17]**

- a) **Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport de la Cinquième Commission**

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL (suite)

M. COORE (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : Monsieur, vous présidez les travaux de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, en une période de changements considérables et à un moment crucial de l'histoire. En vous offrant nos félicitations sincères et chaleureuses, nous nous réjouissons particulièrement du fait qu'une personne de votre talent et de votre expérience, qui vient d'une nation insulaire ayant joué un rôle si important dans les questions internationales, dirige nos travaux.

Je tiens aussi à exprimer la profonde gratitude de la Jamaïque envers le Président sortant, M. Joseph Garba, du Nigéria, pour la façon ingénieuse et dynamique dont il a contribué au succès de la quarante-quatrième session. Les 12 mois qui se sont écoulés depuis le début de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale ont été remarquables dans l'histoire du monde et ont vu cette organisation prendre de nombreuses initiatives cruciales.

La transformation du paysage politique en Europe de l'Est est maintenant presque terminée et l'unification de la nation allemande est un fait accompli.

En Amérique centrale, la promesse d'élections justes et libres au Nicaragua a été honorablement tenue, et le peuple de ce pays peut maintenant s'attaquer au règlement de ses problèmes sociaux et économiques qui, de l'aveu général, sont considérables.

Le Panama a vu le rétablissement d'un gouvernement pouvant prétendre à la légitimité d'un appui populaire, même si ce rétablissement s'est produit dans des conditions que nombre d'entre nous ne peuvent approuver.

En Haïti, on peut de nouveau espérer qu'avant la fin de cette année le peuple haïtien exercera son droit longtemps suspendu de choisir son gouvernement par le biais d'élections justes et libres. Mon pays, la Jamaïque, en collaboration avec nos partenaires de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a déjà apporté son aide et est disposé, dans la mesure du possible, à fournir une aide complémentaire. D'autres gouvernements ont également fourni une assistance bilatérale. Mais ce n'est pas encore suffisant et le Gouvernement haïtien s'est adressé à cette organisation pour lui demander une aide financière et autre. Nous appuyons fermement cette demande qui devrait recevoir, à notre avis, une réponse positive et

M. Coore (Jamaïque)

rapide, et nous demandons instamment que l'on fasse l'impossible pour surmonter les obstacles éventuels de procédure de façon à ce que l'aide modeste demandée par le Gouvernement haïtien soit acheminée immédiatement.

Dans beaucoup d'autres pays de cet hémisphère, les transferts de pouvoir se sont déroulés pacifiquement, et on constate avec plaisir l'absence de dictatures militaires et l'existence précieuse d'un esprit de coopération croissant parmi les nations d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui augure bien de l'avenir. L'annonce par le Président des Etats-Unis de son intention de prendre une initiative de grande ampleur pour traiter de façon globale et coopérative les graves problèmes sociaux et économiques de l'Amérique latine et des Caraïbes ouvre des perspectives intéressantes en ce qui concerne la possibilité de relever concrètement les défis.

Quant à la situation en Afrique australe, cette assemblée générale, lors de sa seizième session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, a adopté par consensus une déclaration historique définissant les mesures nécessaires à la création d'un climat propice aux négociations.

Je suis certain que nous avons tous remarqué avec satisfaction que le gouvernement du Président De Klerk avait lancé un processus de changements positifs et que le régime avait pris les premières mesures nécessaires pour améliorer le climat politique interne. Parmi ces mesures, on relève la libération de Nelson Mandela, événement de grande importance politique, la levée de l'interdiction de l'African National Congress of South Africa (ANC), du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et d'autres organisations politiques, ainsi que l'ouverture, sous la direction de M. Mandela, de discussions préliminaires avec l'ANC pour déterminer les conditions préalables à l'ouverture de négociations visant à mettre fin pacifiquement au système funeste d'apartheid. Les mesures énoncées dans la Déclaration adoptée lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont mieux respectées et les parties se sont même mises d'accord, dans les Minutes de Pretoria du 6 août 1990, pour affirmer que "la voie est maintenant ouverte pour entreprendre des négociations au sujet d'une nouvelle constitution".

Tout cela est évidemment positif, mais, malgré les progrès déjà accomplis, les piliers de l'apartheid demeurent toujours en place. Comme l'a dit M. Nelson Mandela dans son émouvant discours historique du 22 juin dernier devant le Comité

M. Coore (Jamaïque)

spécial contre l'apartheid, les sanctions doivent être maintenues jusqu'à ce qu'il y ait des preuves claires et irréfutables de changements profonds et irréversibles. La Jamaïque espère qu'en dépit des obstacles existant dans les communautés blanche et noire, les premières mesures adoptées permettront d'entamer des négociations sérieuses, mettront fin pacifiquement au système et aux pratiques abominables de l'apartheid et faciliteront la création d'une société juste, démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Sur le continent asiatique, nous remarquons avec satisfaction que des mesures importantes, même si elles n'ont - il faut bien le reconnaître - qu'une portée limitée, sont actuellement prises pour mettre un terme à la division de la péninsule coréenne, qui représente un des derniers vestiges de la guerre froide. Les Nations Unies, l'ensemble de la communauté internationale et les pays ayant d'étroits liens bilatéraux avec la Corée du Sud et la Corée du Nord doivent faire l'impossible pour appuyer l'évolution positive de ce processus.

L'année qui vient de s'écouler a également été témoin d'un certain nombre d'initiatives importantes lancées par l'Organisation dans divers domaines d'intérêt universel.

La dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue plus tôt cette année et consacrée aux stupéfiants, a donné l'occasion aux pays participants de s'engager clairement à prendre des mesures coordonnées en vue de combattre la consommation des stupéfiants et leur trafic illicite et s'est conclue par l'adoption d'une déclaration politique et d'un programme mondial d'action.

Nous avons admis depuis un certain temps déjà la nécessité d'améliorer l'efficacité des Nations Unies en matière de contrôle des stupéfiants. La Jamaïque s'est donc grandement réjouie d'avoir pu faire partie du Groupe d'experts qui avaient pour tâche d'aider le Secrétaire général dans l'étude des moyens nécessaires à une action plus efficace de la part du système des Nations Unies.

Les recommandations du Groupe d'experts sont maintenant entre les mains du Secrétaire général. Nous attendons une conclusion très rapide des délibérations à ce sujet et la création prochaine d'une structure intégrée par le biais de laquelle les Etats Membres pourront mieux coordonner leurs efforts portant sur tous les aspects du problème de la drogue.

M. Coore (Jamaïque)

Lorsqu'on lutte contre le phénomène mondial des stupéfiants, il devient de plus en plus clair que la réduction de la demande est un facteur clef et un élément essentiel de tout programme sérieux d'éradication des drogues. Nous sommes donc particulièrement satisfaits de constater que la communauté internationale reconnaît de plus en plus la nécessité de réduire la demande de drogues afin de pouvoir en contrôler la production et la consommation. Nous avons évidemment participé pleinement au Sommet ministériel mondial organisé en vue de réduire la demande de drogues et de lutter contre la menace de la cocaïne, tenu au Royaume-Uni en avril dernier, et nous notons avec satisfaction le succès remporté par cette réunion.

Dans le domaine de la coopération économique, un nouveau départ, encore que modeste, a été pris lorsque la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté par consensus une Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement. Nous devons maintenant progresser à partir de ce consensus. Nous espérons que la coopération économique internationale sera encore stimulée par les événements actuels, compte tenu de la nécessité de contrer les effets négatifs de la crise du Golfe, surtout en ce qui concerne les pays en développement importateurs de pétrole qui sont déjà ébranlés par le fardeau de la dette et par de nombreux autres problèmes.

M. Coore (Jamaïque)

Il est reconnu de toute part que le consensus atteint à la session extraordinaire a été un premier pas important dans la coopération économique que la communauté internationale doit entreprendre pour exécuter les engagements et suivre les politiques convenues. Bien entendu, ces engagements et ces politiques doivent être appliqués, en premier lieu, au niveau national. De nombreux pays en développement, dont mon propre pays, s'efforcent déjà, en fait, d'appliquer des politiques visant à juguler les tendances inflationnistes, à favoriser l'épargne nationale, à réaliser des conditions favorables aux investissements nationaux et étrangers, à moderniser l'économie et à accroître la concurrence internationale. Toutefois, le succès de ces politiques dépendra avant tout du soutien de la communauté internationale, particulièrement dans des domaines tels que l'amélioration de l'accès aux marchés, le transfert de ressources et, avant tout, une solution ample et durable des problèmes de la dette extérieure des pays en développement.

En ce qui concerne cette question critique de la dette extérieure, nous nous sommes félicités que le Secrétaire général ait désigné l'homme d'Etat éminent qu'est Bettino Craxi pour examiner la question de la dette actuelle sous tous ses aspects. Nous sommes persuadés que ces diverses recommandations, qui comprennent l'effacement du service de la dette, la conversion des paiements d'intérêts en fonds de devises locales indexées pour financer les projets de développement, le renforcement des banques régionales et les échanges capitaux empruntés-capitaux propres, seront tous discutés à fond, tant sur le plan national que sur le plan international, et qu'une mesure viable de consensus sera atteinte qui permettra d'avancer.

Nous continuons d'affirmer tout particulièrement qu'il convient de mettre au point des mécanismes permettant de venir à bout de la situation particulière de ces pays qui, comme le mien, se trouvent dans une situation où ils effectuent des transferts nets de ressources vers les institutions de prêt multilatérales.

Le Sommet mondial pour les enfants qui s'est tenu ici à la fin de la semaine passée a fourni une occasion opportune de faire porter l'attention nationale sur les questions brûlantes liées à la protection et au développement des enfants du monde. Les pays qui ont participé au Sommet ont fait montre d'une haute solidarité politique en se mettant d'accord sur nombre de politiques et de stratégies globales destinées à assurer le bien-être futur, la survie et la croissance des enfants du monde entier.

M. Coore (Jamaïque)

Le Gouvernement de la Jamaïque a déjà fait des enfants une priorité dans son "Plan quinquennal de développement national" récemment mis au point et il continuera de rechercher les moyens de trouver des ressources qui lui permettront de s'acquitter de son engagement vis-à-vis de ces objectifs importants.

Ces événements positifs que je viens de mentionner sur la scène politique ainsi que les initiatives en cours en ce qui concerne la coopération internationale dans les domaines du trafic des stupéfiants, du développement économique et des préoccupations sociales, pourraient nous avoir amenés, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, à songer avec optimisme à l'évolution continue d'un environnement international plus pacifique, plus harmonieux, plus humain et plus engagé, dans lequel la lutte pour un ordre mondial fondé sur la justice sociale et les libertés de l'individu pourrait s'épanouir en toute sécurité. Malheureusement, la crise du golfe Persique, provoquée par l'invasion iraquienne du Koweït, a rapidement dissipé tout optimisme qui eût pu être ressenti. Cet acte d'agression totalement injustifié a été condamné à juste titre par l'ensemble, pratiquement, de la communauté mondiale des nations et a été accueilli comme il le méritait par une demande intransigeante de retrait inconditionnel des forces d'invasion tandis que des sanctions étaient prises à bon droit à l'encontre de l'agresseur.

La plupart des différends internationaux, et même certains actes unilatéraux d'agression, lorsqu'ils sont examinés froidement révèlent en général des éléments d'ambiguïté morale ou de doute juridique. L'invasion du Koweït par l'Iraq est une exception à ce constat général. C'est un acte d'agression pure et simple, sans la moindre apparence de justification ou d'excuse concevable.

Le Koweït ne présentait aucune menace imaginable à la sécurité de l'Iraq, et il n'y avait aucune demande de la part d'éléments à l'intérieur du pays qui auraient souhaité aide ou assistance contre un gouvernement illégal ou d'oppression. C'est un Etat souverain et un Membre de cette organisation, reconnu en tant que tel par tous les autres Membres, y compris l'Iraq. Dans ces conditions, si les Nations Unies ne passaient pas à l'action ou n'insistaient pas sur le retrait des forces d'invasion pour permettre au peuple koweïtien de continuer à décider de sa propre destinée, cela équivaldrait à condamner à jamais l'Organisation à l'impuissance et à l'inutilité.

M. Coore (Jamaïque)

Une tentative sera faite, sans aucun doute, comme cela a déjà été le cas dans une certaine mesure, en effet, pour présenter l'impasse du Golfe comme un affrontement entre les Etats-Unis et l'Iraq. Il est important que chacun reconnaisse que, s'il est inévitable que les Etats-Unis aient la responsabilité de jouer un rôle de premier plan, c'est réellement d'un affrontement entre l'Iraq et les Nations Unies qu'il s'agit. Nous ne pouvons pas dire non plus que l'enjeu n'est important que parce que la région est un grand producteur de pétrole. Le principe en cause est d'une importance fondamentale pour tous les pays, surtout pour les pays en développement qui ne possèdent pas une force militaire suffisante pour se défendre contre une agression ou une mainmise de la part de puissants voisins. Pour de tels pays, le seul espoir de sécurité durable réside dans l'acceptation absolue par la communauté internationale du caractère sacré du droit d'une nation souveraine à décider de son propre destin et de la volonté des Etats nations qui font partie de cette organisation d'appliquer ce principe en leur nom. L'enjeu est donc la base fondamentale sur laquelle doit reposer un ordre mondial pacifique et sûr.

Mon pays se joint à la majorité écrasante de toute l'humanité en apportant son soutien absolu aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et aux mesures qui ont été prises conformément à celles-ci.

Nous agissons ainsi en ayant pleinement conscience des difficultés économiques sévères qui se sont abattues et continueront de s'abattre sur les pays en développement non producteurs de pétrole comme le nôtre à la suite de la montée dramatique des prix du pétrole survenue au cours des deux derniers mois. Bien entendu, nous ne sommes pas les seuls à souffrir. Notre situation n'est pas non plus la plus tragique. Cette triste distinction revient au peuple du Koweït, aux pays voisins dont le commerce a été ruiné et la sécurité menacée et aux dizaines de milliers de réfugiés dont les moyens d'existence et, dans bien des cas les possessions essentielles, ont été perdus du jour au lendemain. Il faut continuer de mobiliser pour eux une aide d'urgence. Néanmoins, si l'inflation colossale des prix du pétrole devait se poursuivre pendant quelque temps encore, elle compromettrait toute l'économie mondiale. Les pays industrialisés développés souffriraient d'un certain déclin de leurs taux de croissance, mais comme cela a été le cas en 1973 et en 1979, ils disposeraient du champ de manoeuvre voulu pour prendre des mesures défensives et amortir les pires effets. Rares et parfois nuls

M. Coore (Jamaïque)

sont les choix qui s'offrent aux pays en développement importateurs de pétrole, déjà accablés par la dette et commençant à peine à sortir d'une décennie d'ajustements douloureux qui, dans une grande mesure, ont été suscités par les chocs du prix du pétrole de 1973 et 1979. De tels pays sont doublement frappés. Les premiers dégâts immédiats sont le résultat de l'accaparement de devises étrangères rares pour supporter l'augmentation du coût d'importation du pétrole nécessaire au maintien de la machine de production et satisfaire leurs besoins fondamentaux en électricité et transports. La seconde difficulté provient de la réduction du commerce mondial due aux mesures défensives de déflation et de conservation adoptées par les nations industrialisées développées qui vont réduire leurs demandes d'exportations et abaisser davantage les prix de la plupart des autres produits de base sur lesquels elles comptent pour leurs revenus à l'exportation. Il convient de noter, en outre, que pour les pays en développement producteurs de pétrole, l'avantage à court terme se révélera, comme l'expérience l'a démontré, aussi illusoire que dangereux.

M. Coore (Jamaïque)

Les mécanismes de défense de contraction et de conservation adoptés par leurs principaux clients produiront inévitablement, tôt ou tard, une baisse des prix du pétrole tout aussi brutale que la hausse artificielle que nous avons déjà connue. Le fait est que les intérêts permanents des pays producteurs de pétrole également, se trouvent avantagés grâce à un marché stable et ordonné où les prix évoluent de manière prévisible et selon les besoins du commerce mondial en expansion et d'une économie mondiale sûre.

Nous prions instamment les nations industrialisées, les institutions financières internationales et les pays producteurs de pétrole d'élaborer et d'appliquer sans retard un programme d'urgence destiné à aider les pays en développement non producteurs de pétrole, dont les économies sont soumises à des tensions désastreuses, non pas l'an prochain ou plus tard, mais dès maintenant. Pour un grand nombre de ces pays, tout délai dans l'assistance dont ils ont besoin équivaldrait à un refus. Nous appuyons énergiquement l'opinion exprimée par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique selon laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait prendre l'initiative de promouvoir et de coordonner un programme de ce genre en tant que mesure revêtant la plus grande urgence.

Nous avons déjà perçu certains signes positifs qui témoignent de la nécessité et de la volonté d'agir. A cet égard, nous nous félicitons de la décision du Gouvernement d'Arabie saoudite d'accroître sa production de pétrole et de l'offre du Mexique et du Venezuela d'apporter des modifications temporaires à l'Accord de San José qui contribueront à apporter un certain secours aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. La décision prise par les Etats-Unis de libérer certaines de leurs réserves stratégiques est également très bienvenue. L'Union soviétique, le plus grand producteur mondial de pétrole, s'est montrée disposée à coopérer à un programme d'action mondial. A la réunion finale du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui s'est tenue récemment, il a également été reconnu explicitement que ces institutions doivent octroyer un secours financier immédiat notamment aux pays les plus pauvres et les plus endettés.

Il est donc évident que la volonté existe. Ce qu'il faut maintenant c'est une action efficace et coordonnée. Espérons qu'elle ne se fera pas attendre. Toutefois, tout en affrontant les répercussions économiques immédiates de la crise

M. Coore (Jamaïque)

actuelle, nous devons commencer à songer à la question plus fondamentale et à plus long terme des réserves énergétiques au niveau mondial. Compte tenu de la structure actuelle de l'économie mondiale et de l'état actuel de la technologie, il est impossible d'éluder le fait que le pétrole est un produit de base unique. Unique, en ce sens que sa disponibilité et son coût ont un rôle décisif dans le bon fonctionnement de l'économie mondiale et, par conséquent, dans les perspectives d'un ordre mondial de paix, de stabilité et de croissance économique qui permettra à l'humanité tout entière de connaître une vie meilleure.

Cela étant, la communauté mondiale doit se demander si la disponibilité et le coût de ce produit de base doivent être laissés aux fantaisies d'un marché non réglementé qui s'est révélé si facile à déstabiliser. On ne peut cependant pas s'empêcher de soupçonner qu'il s'agit d'un marché qui, en période de crise ou d'incertitude, se laisse aisément manipuler. Je dis cela parce que l'escalade actuelle des prix du pétrole ne découle ni d'une pénurie correspondante et proportionnée de l'offre effective ni d'une augmentation de la demande. C'est une démarche spéculative et artificielle. Un jour viendra enfin où les techniques relatives aux autres sources d'énergie auront atteint un niveau de développement tel que le pétrole cessera d'être un produit de base unique. Mais ce jour est encore loin. Dans l'intervalle, est-il acceptable que l'économie mondiale soit continuellement soumise aux fluctuations en dents de scie du prix du pétrole que nous avons connues récemment et qui nous menacent à nouveau?

On a dit que ceux qui oublient l'histoire sont condamnés à la répéter. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser échapper une fois de plus l'occasion que nous avons manquée dans les années 70 de créer un mécanisme qui permettrait tant aux pays producteurs de pétrole qu'aux consommateurs de bénéficier des avantages d'un marché pétrolier stable. J'entends par là un marché qui serait équitable tant pour les producteurs que pour les consommateurs, un marché qui évoluerait d'une manière ordonnée et prévisible à mesure que se développeraient le commerce et l'économie au niveau mondial et qui, dans la mesure du possible, serait à l'abri des effets des événements politiques arbitraires et d'une manipulation spéculative. La création d'un mécanisme de ce genre exigera, de toute évidence, un accord, une coopération et une coordination à un niveau élevé à l'échelle mondiale. Cette opération ne sera pas aisée et ne se fera pas en un jour. Néanmoins, il s'agit là d'une tâche que je propose à l'Organisation, qui représente

M. Coore (Jamaïque)

tous les pays et les peuples concernés, d'inscrire à son ordre du jour afin qu'elle soit examinée sérieusement et de toute urgence.

Le Secrétaire général et ses collaborateurs continuent de faire un travail remarquable, c'est pourquoi ils méritent non seulement notre profonde reconnaissance mais notre soutien infailible au moment où ils s'efforcent de traiter les questions posées à l'ordre du jour impressionnant qui nous attend. Mon pays renouvelle sa promesse de soutien et d'attachement à cette grande organisation qui, aujourd'hui plus que jamais, est le dépositaire et le garant de nos espoirs pour un monde de paix, de sécurité et de justice.

M. WAKIL (Afghanistan) (parle en dari; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime à la haute fonction de président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite plein succès dans l'exécution des tâches importantes qui vous attendent. Nous sommes convaincus que grâce à votre expérience, à votre sagesse et à votre compétence, les travaux de la session internationale actuelle seront couronnés de succès.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Joseph Garba, du Nigéria, pour sa contribution remarquable aux travaux de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement la délégation du Liechtenstein à l'occasion de son admission aux Nations Unies en tant que nouveau Membre de l'Organisation. La candidature et l'admission du Liechtenstein témoignent à nouveau de l'universalité des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

Dans le climat international actuel qualitativement nouveau, les Nations Unies ont pris des mesures importantes en vue de réaliser un grand nombre d'objectifs internationaux. Les efforts personnels déployés par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour faire progresser ces objectifs méritent notre admiration et notre gratitude. Nous souhaitons que le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de son Secrétaire général soit à nouveau renforcé afin de favoriser le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, la compréhension entre les peuples et la solution politique des conflits régionaux.

M. Hakil (Afghanistan)

Au cours de ces dernières années, nous avons assisté à des changements considérables dans le monde. Ces changements se sont traduits par l'émergence d'une atmosphère de compréhension et de coopération dans les relations Est-Ouest dans leur ensemble et dans les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique en particulier. Les changements démocratiques intervenus en Europe de l'Est, la réunification de l'Allemagne, les acquis démocratiques au Nicaragua et l'impulsion donnée aux efforts destinés à résoudre les conflits régionaux par des moyens pacifiques symbolisent l'ampleur de ces transformations. La poursuite de ce processus à la lumière de la restructuration des relations internationales nous donne des raisons d'espérer l'avènement d'une communauté mondiale vivant dans la paix, l'harmonie et la coopération.

M. Wakil (Afghanistan)

La République afghane se félicite de la poursuite des réunions au sommet entre les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis et des accords auxquels ils sont parvenus à ces réunions, et elle demande aux autres pays de s'associer à ce processus.

La République afghane estime qu'il est nécessaire de renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Nous croyons que la cessation des essais nucléaires en mer, sous terre et dans l'atmosphère est une étape importante vers un désarmement général et que les Nations Unies sont à même de promouvoir ce processus à grande échelle.

Nous demandons l'élimination du stockage d'armes chimiques et bactériologiques et la création de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde. Le travail du Comité spécial sur l'océan Indien et sa transformation en zone de paix et de coopération doivent s'accélérer. Nous saluons toute réduction des budgets militaires et le transfert des fonds considérables qui en résulteraient au développement socio-économique.

Alors que le climat politique international s'est considérablement amélioré, l'ordre économique international actuel ne satisfait pas aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

La détérioration accrue des termes de l'échange au détriment des pays en développement, des taux d'intérêt élevés et les termes défavorables des prêts étrangers, la chute des revenus provenant des matières premières, et les prix élevés des biens d'importation, en particulier des technologies avancées, sont autant de facteurs qui ont élargi le fossé entre les pays développés et les pays en développement. Il faut pour pallier cette situation introduire des changements raisonnables dans les relations économiques internationales.

Depuis plus de 10 ans, l'Afghanistan - pays frappé par la guerre, l'un des pays les moins avancés et pays enclavé - n'a reçu ni assistance ni crédits de la part d'un certain nombre de pays et d'organisations financières internationales. C'est pourquoi nous nous félicitons des résultats de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et au développement des pays en développement, et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris en

M. Wakil (Afghanistan)

septembre 1990. Nous demandons instamment qu'une solution aux problèmes existant dans les relations économiques internationales soit trouvée et que des mesures précises soient prises par les Nations Unies.

La République afghane a suivi avec préoccupation les événements graves survenus récemment dans la région du Golfe. En tant que pays musulman, nous sommes préoccupés par le fait que cette situation a eu des répercussions négatives sur l'unité du monde arabe. Elle a également jeté les bases d'un affrontement militaire dans cette région très sensible. Nous sommes un pays qui, malheureusement, vient de traverser une décennie marquée par la guerre, et nous sommes particulièrement conscients des souffrances humaines et des destructions matérielles qu'une guerre peut engendrer. Par conséquent, nous espérons sincèrement que cette situation explosive sera résolue dans la région par des moyens politiques pacifiques. Nous demandons instamment à la communauté arabe et à la communauté internationale de déployer tous les efforts visant à trouver une solution pacifique. Une telle solution devra servir les intérêts de toutes les parties concernées. La guerre doit être évitée à tout prix.

Au Moyen-Orient, l'occupation des terres arabes et palestiniennes, y compris Jérusalem et les hauteurs syriennes du Golan, se poursuit. Nous appuyons l'Intifada palestinienne et nous condamnons l'installation illégale de réfugiés juifs dans les territoires occupés. Nous demandons que soit convoquée une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité. Nous nous félicitons des améliorations récentes dans les relations entre les deux pays islamiques, l'Iran et l'Iraq.

La République afghane appuie l'unité, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Liban et souhaite que le peuple libanais ait la possibilité de mettre un terme à la guerre civile sans intervention étrangère. La République afghane se félicite des bons offices des Nations Unies dans le règlement du problème chypriote conformément à la résolution 649 (1990) du Conseil de sécurité.

La République afghane se félicite des derniers accords intervenus dans les négociations de Jakarta sur le règlement politique du problème du Kampuchea et appuie la participation des Nations Unies au processus. A cet égard, nous aimerions qu'une résolution soit adoptée unanimement au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

M. Wakil (Afghanistan)

Nous nous félicitons de l'unification du Yémen, et nous appuyons l'unification de la péninsule coréenne, conformément au désir et à la volonté de son peuple, sans ingérence extérieure.

En Amérique latine, nous appuyons la poursuite des négociations visant à trouver un règlement politique à la situation en El Salvador.

Nous nous félicitons de la libération de M. Nelson Mandela et de l'ouverture des négociations entre l'African National Congress d'Afrique du Sud et du Gouvernement sud-africain, mais nous constatons que le régime odieux d'apartheid n'a pas encore été démantelé. Nous estimons qu'un dialogue accru peut mener à une solution politique et pacifique de la situation en Afrique du Sud.

Nous insistons sur la nécessité pour le Front Polisario et le Gouvernement marocain de poursuivre leurs négociations et de coopérer conjointement avec les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

Malgré nos souhaits sincères et les efforts précis et pratiques que nous déployons, et malgré l'amélioration bienvenue du climat international, la situation dans la région laisse à désirer. En fait, elle s'est même détériorée. L'intensification des actes d'ingérence et d'agression et le sabotage brutal des Accords de Genève non seulement ont fait couler le sang en Afghanistan mais ont également fait peser une grave menace sur la paix et la stabilité dans notre région. En violation flagrante des Accords de Genève et au mépris de la bonne volonté de la République afghane, qui veut instaurer la paix et des relations de bon voisinage fondées sur la non-ingérence des pays dans les affaires intérieures de chacun, le Pakistan maintient sur son territoire tous les moyens de se livrer à des actes d'ingérence et d'agression contre la République afghane. En fait, en multipliant de nouveaux types d'armes de destruction massive, telles que les roquettes-grappes, la guerre a acquis une nouvelle dimension et une nouvelle qualité.

Les extrémistes armés - population formée et armée au Pakistan - continuent à massacrer les habitants des villes, au mépris total des normes humaines et morales. Entre le 19 janvier et le 22 septembre 1990 seulement, 1 662 roquettes ont été lancées sur différentes parties de la ville de Kaboul. En conséquence, 74 femmes, 115 enfants, 225 personnes âgées, 36 enseignants et étudiants, 76 membres du personnel des services publics, 1 médecin, 112 vendeurs ambulants,

M. Wakil (Afghanistan)

39 employés du gouvernement et autres - soit au total 728 personnes - ont été tués. Les personnes blessées dans ces incidents incluent 21 femmes, 112 enfants, 90 personnes âgées, 11 étudiants, 36 membres du personnel des services publics, 5 médecins, 640 vendeurs ambulants et autres - soit au total 954 personnes.

A la suite de l'envoi de roquettes, au cours de la même période, 155 logements résidentiels, 8 mosquées, 1 hôpital, 2 collèges, 1 école de filles, 1 usine à vapeur de microrayonne et 1 lycée ont été détruits. Les entreprises privées qui ont été endommagées par ces roquettes sont, entre autres, une usine de confection située dans le parc industriel où trois travailleurs ont été tués et 20 autres gravement blessés.

M. Wakil (Afghanistan)

Les arrêts d'autobus de la ville ne sont pas non plus à l'abri des roquettes de l'opposition. Le 10 octobre 1988, une roquette est tombée sur l'arrêt d'autobus Timor Shahi à Kaboul, et 25 personnes - femmes, enfants et jeunes gens - ont été tuées et 78 ont été blessées. Le tir de roquettes par l'opposition sur l'arrêt d'autobus Khair Khana à Deh Afghanistan, qui a causé la mort de 30 personnes et en a blessé 81 autres est un autre incident révoltant.

Parmi les nombreux incidents révoltants, tristes et déplorables causés par les roquettes de l'opposition, il faut mentionner la destruction de résidences, qui a éliminé totalement ou en partie les familles qui les habitaient. Dans un incident lié aux roquettes survenu le 21 mai 1990 dans la région de Deh Bori, le troisième district de Kaboul, la maison de Maliha, fille de Mohammad Zaman, a été détruite. Shah Wali, son époux, et Nadia et Khatera, ses filles, ont été tués. Khaled, son fils, et Nazira, sa fille, ont été gravement blessés et mutilés. Dans un autre incident similaire, dans la mosquée Etefaq de Shak Shaheed, à Kaboul, trois filles et un fils de Mohammad Naser, Pari, Nooria, Fahima et Kawoon, ont été tués.

C'est là le sort quotidien, pénible, de nos enfants, de nos femmes et de jeunes qui sont enlevés par la mort. Au nom des droits de l'homme, de la liberté, de la démocratie et de la justice, nous devrions consacrer tous nos efforts à mettre fin à l'horrible tragédie qu'est le massacre d'Afghans par des Afghans dans une guerre menée manifestement en vain. La fin de la tragédie afghane et l'aide à la reconstruction du pays ne devraient pas être assujettis aux événements qui surviennent en Europe de l'Est, à la crise du Golfe et à la fin d'autres conflits régionaux, car cela fait plus de 10 ans que notre pays vit dans la confrontation.

Pendant ces 10 dernières années, la guerre a infligé à notre pays d'énormes pertes humaines et matérielles. Les pertes totales se chiffrent en milliards de dollars. La guerre a laissé derrière elle un million de tués et plus d'un million de mutilés. Un nombre considérable de nos compatriotes se sont réfugiés en raison de la souffrance et de la misère résultant de la guerre. Pour cette raison également la population afghane est lasse de la guerre et c'est en tenant compte de ce sentiment de la population afghane que nous avons déclaré la politique de réconciliation nationale.

M. Wakil (Afghanistan)

Nous savons d'où proviennent les armes léthales qui sont accumulées sur le territoire du Pakistan et qui sont ensuite expédiées en République afghane pour semer la mort et la destruction. Cependant, les Accords de Genève en particulier et le droit international en général interdisent au Pakistan de donner refuge aux opposants d'un pays voisin, et de leur fournir de l'équipement pour les envoyer se livrer au massacre brutal des habitants du pays voisin. Nous avons signé les Accords de Genève pour mettre fin à cette interférence, non pas pour l'intensifier. La République afghane a notifié le Bureau du Représentant du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan de ces actes d'agression par 1 545 notes, rapportant 11 657 violations. Nous ne savons pas combien de notes seront encore nécessaires pour compléter la liste des violations et combien d'Afghans devront tomber victimes de cette guerre imposée avant d'épancher la soif des auteurs de la politique de la force et des pressions militaires. A notre avis, le mandat du Bureau du Représentant du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan devrait lui permettre de s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée par les Accords de Genève.

Les cercles militaires pakistanais, qui ont maintes et maintes fois saboté la volonté politique de la population du Pakistan, se sont également arrogé le droit de prendre la parole au nom de l'opposition afghane qui se trouve sous leur contrôle. Cependant, dire que la population afghane n'est prête ni pour la paix ni pour la réconciliation nationale est une manifestation des desseins de ces cercles et n'est aucunement le reflet de la volonté du peuple afghan qui, après avoir souffert une décennie de guerre et de destruction, n'aspire qu'à la paix. En fait, en 1989 et 1990, en raison des contacts entre le Gouvernement et les divers commandants des groupes d'opposition armés à l'intérieur du pays, plus de 922 groupes armés et désarmés comprenant plus de 88 269 hommes en armes ont abandonné la guerre. Des protocoles d'entente ont été signés avec 604 groupes armés ou non de 114 332 hommes sur la cessation du combat. Des pourparlers sont en cours avec 109 groupes de 17 411 hommes armés et 35 381 hommes désarmés. En effet, les pourparlers sur un accord national entre l'Etat et la direction de presque tous les groupes d'opposition se sont poursuivis discrètement depuis un certain temps. Nous espérons qu'à court terme plutôt qu'à long terme ces pourparlers se feront au grand jour, pour culminer dans un accord interafghan général. Nous espérons

M. Wakil (Afghanistan)

également que nos voisins nous aiderons à favoriser ces pourparlers plutôt que de s'y opposer. Malheureusement, l'attitude au sein des cercles militaires pakistanais, facteur d'instabilité dans notre région, reste la même. Ils continuent non seulement en Afghanistan mais aussi en Inde - au Cachemire et au Punjab - de se mêler des affaires internes de leurs voisins.

Alors que les efforts internationaux visent à résoudre les conflits régionaux, y compris la situation en Afghanistan, il est regrettable que l'Arabie saoudite qui cherche par son attitude à compliquer la situation dans notre pays reste inchaugée. Même avec la crise dans la région du Golfe, dans laquelle ce pays est également impliqué, nous avons dernièrement noté de nouvelles mesures de sa part dont le but était d'aggraver la tension dans notre pays. Nous croyons que l'Arabie saoudite pourrait et devrait concentrer ses efforts sur le règlement des différends qui, malheureusement, opposent les pays arabes et islamiques et s'employer à mettre fin à la guerre fratricide qui sévit en Afghanistan.

La République afghane a récemment proposé un nouveau mécanisme de paix, dont les principaux points sont les suivants : dans une première étape, on envisage une période pour calmer la situation de façon à fournir les conditions nécessaires aux pourparlers sur des sujets qui comprennent un référendum, un cessez-le-feu général ou partiel et le retour des réfugiés. Avec le début des négociations entre les parties conciliantes une période de transition serait amorcée et durerait jusqu'à la formation d'un gouvernement élu. Pendant ce temps, une conférence nationale de paix serait convoquée et la commission de coordination des élections et les commissions pour la préparation de la constitution et de la loi sur les élections seraient créées pour élaborer lesdites lois. Le Loya Jirgah, notre Grande Assemblée, approuverait la constitution et élirait le Président de la République. Des élections parlementaires se tiendraient sur la base d'un scrutin général, libre, égal, secret et direct et un gouvernement élu serait formé. La République d'Afghanistan est disposée à accepter que les Nations Unies supervisent les élections.

Pour résoudre l'aspect externe de la situation relative à l'Afghanistan, une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies serait convoquée pour parvenir à un accord sur la cessation de l'approvisionnement en armes des belligérants, pour déterminer le statut permanent et démilitarisé de l'Afghanistan et pour fournir une aide internationale pour la réforme et la reconstruction de

M. Wakil (Afghanistan)

l'Afghanistan. La République afghane considère que les propositions sur un règlement politique et pacifique de la question afghane pourraient être différentes, mais ses principaux éléments devraient être un cessez-le-feu, un dialogue intra-afghan et des élections démocratiques. Le règlement pacifique devrait être permanent, complet et juste, et devrait être organisé sur la base des réalités actuelles de la société afghane.

Il n'est pas réaliste d'accorder un statut semblable, parallèle, aux positions de la République afghane et à celles de l'opposition. Contrairement à la position de l'opposition, le Gouvernement de la République afghane a écarté une solution militaire, en proclamant la politique de réconciliation nationale, qu'il applique avec persistance. Le Gouvernement de la République afghane a présenté à diverses occasions des propositions constructives à cet égard.

M. Wakil (Afghanistan)

Il a déclaré unilatéralement un cessez-le-feu, et demandé à l'autre partie d'adopter une position similaire. Cependant, l'opposition a rejeté ces propositions, lancé des ultimatums, demandé que le pouvoir politique lui soit transféré et s'est refusé catégoriquement à reconnaître le Homeland Party. L'attitude irrationnelle de l'opposition n'a laissé d'autre choix à la République afghane que celui de se défendre. Par conséquent, la responsabilité de la poursuite de cette guerre fratricide incombe aux dirigeants de l'opposition, à leurs partisans et à ceux qui les cautionnent.

Pour l'Etat de la République afghane, pour ses dirigeants et pour le Homeland Party, aucun intérêt ni privilège n'a priorité sur les intérêts nationaux supérieurs du peuple afghan, le maintien de la paix et la reconstruction du pays. Des efforts nationaux importants et une assistance internationale de grande envergure sont nécessaires pour assurer le relèvement de notre pays dévasté par la guerre. Il s'agit d'une obligation profondément humaniste que de coopérer avec un pays qui a tant souffert de la guerre.

Dans les conditions difficiles de la poursuite et de l'intensification de la guerre, le Gouvernement de la République afghane continue de mener à bien ses tâches importantes et constructives. Il s'est résolument écarté de la voie barbare suivie par les dirigeants du passé, et suit une politique entièrement conforme aux réalités de la société afghane. Il reste profondément fidèle à la religion sacrée de l'islam. L'économie de marché prédomine actuellement dans le pays. Des mesures fondamentales sont prises pour démocratiser la vie politique du pays et pour que les principes et les normes des droits de l'homme soient respectés. Nos efforts et nos réalisations à cet égard ont trouvé un écho dans les rapports du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, le professeur Felix Ermacora, présentés à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale et à la quarante-sixième session de la Commission. S'agissant de la question des droits de l'homme, les portes de notre pays sont ouvertes non seulement au Rapporteur spécial, mais également aux organisations non gouvernementales telles que l'Asia Watch et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui bénéficient de notre complète collaboration. Suite à ces mesures, l'autorité et l'influence de l'Etat ont été de nouveau stimulées, et sa capacité à survivre a été amplement démontrée.

M. Wakil (Afghanistan)

Tout en nous félicitant des efforts déployés par la communauté internationale, et par les pays concernés et des pourparlers entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, garants des Accords de Genève, en vue de résoudre cette question par des moyens politiques, nous réitérons que la restauration de la paix se trouve entre les mains des Afghans eux-mêmes, qui peuvent y parvenir grâce aux pourparlers et au dialogue.

Si une évolution positive de la position des Etats-Unis eu égard à la solution de la question afghane est possible et probable, nous espérons qu'elle se manifesterait bientôt concrètement et que leur politique jouera un rôle constructif dans l'établissement de la paix dans notre région. Parallèlement, la position du Pakistan vis-à-vis de la situation en Afghanistan ne doit pas entraver la politique des Etats-Unis, car cela retarderait, pour des raisons politiques, le règlement de la situation.

En tant que pays islamique et non aligné, et en raison de sa position stratégique sensible au coeur de l'Asie, la République afghane appelle à l'élargissement des relations avec tous les pays du monde, notamment avec les pays islamiques et les pays voisins. Ces relations doivent être fondées sur les principes de bon voisinage, de non ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et sur une coopération mutuellement bénéfique dans les différents domaines de la coexistence, de la paix, du désarmement, du développement et de l'apaisement des tensions internationales.

Nous estimons que la consolidation de nos relations avec la République islamique d'Iran - un pays frère voisin avec lequel nous entretenons des relations historiques, religieuses et culturelles profondes - sert les intérêts de notre peuple et des peuples de la région. Tout en étant favorables au maintien de relations amicales avec notre grand voisin, la Chine, nous espérons que celle-ci contribuera davantage au maintien de la paix dans notre pays. La République afghane est favorable à l'amélioration de ses relations avec son voisin, le Pakistan, car nous pensons qu'une telle amélioration sert les intérêts de nos peuples, ainsi que la paix et la sécurité dans notre région.

Nos relations traditionnellement amicales et nos liens de coopération économique avec l'Union soviétique et l'Inde se développent et s'élargissent pour notre plus grande satisfaction. La République afghane reçoit une assistance économique suffisante de la part de l'Union soviétique, sur la base de nos accords

M. Wakil (Afghanistan)

bilatéraux et des normes internationales, qui jouent un rôle important dans l'amélioration de la situation économique de notre pays et de la stabilité dans notre région.

Je voudrais, une fois de plus, attirer l'attention de l'opinion publique mondiale sur le fait qu'en ce qui la concerne, la République afghane ne voit aucun inconvénient au retour volontaire des réfugiés afghans sur leur terre ancestrale. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier S. E. M. Sadruddin Agha Khan, Coordonnateur de l'assistance humanitaire et économique des Nations Unies en faveur du peuple afghan, ainsi que M. Thorvald Stoltenberg, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), pour les efforts qu'ils ont déployés pour venir en aide aux rapatriés afghans. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements aux dirigeants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Programme alimentaire mondial (PAM), et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour leur assistance.

Lors de la mise en oeuvre du plan élaboré par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Coordonnateur en vue d'assurer le retour de 40 000 familles de réfugiés afghans - 250 000 personnes au total - sur une période de trois mois, il est apparu clairement que les groupes extrémistes armés irréconciliables et les milieux de l'espionnage militaire du Pakistan, surtout depuis le renversement du gouvernement de Benazir Bhutto, y font sérieusement obstacle. La mise en place du poste Jam, situé sur la route principale reliant Torkhan à Peshawar et appartenant au groupe Khales, du poste Shah Gai, à Ali Masjid, de l'organisme Khaiber, appartenant au groupe Gulbuddin, et du poste Meschi à Lowar Gai, de l'organisme Khaiber, appartenant à Wahabi Sayaf, ainsi que la création d'un poste mobile de 30 membres lié au groupe extrémiste Gulbuddin ont non seulement entravé le retour des réfugiés, mais ont également été à l'origine d'arrestations et d'interrogatoires de réfugiés, ainsi que de la confiscation de biens de réfugiés s'étant inscrits pour le rapatriement. Le minage des routes par l'opposition constitue un autre obstacle sérieux au rapatriement. Ainsi, le retour des réfugiés a été interrompu à la suite du minage de routes dans la province de Kandahar.

Nos opposants n'ont même pas pitié des membres du personnel des organismes de secours et des organisations internationales arrivés rapidement sur place pour aider les réfugiés afghans au Pakistan et en Afghanistan. Ils les menacent,

M. Wakil (Afghanistan)

les pillent et même les tuent. La communauté internationale devrait donc faire pression sur le Pakistan pour qu'il s'abstienne d'entraver la mise en oeuvre du programme du HCR.

La République afghane se trouve dans une région devenue l'un des centres dangereux de culture, de production, de traitement et de trafic illicites de stupéfiants. Le fait est que la poursuite de la guerre contre la République afghane et la forte participation à cette guerre des dirigeants des groupes de l'opposition afghane basés au Pakistan et de certains milieux pakistanais ont donné une dimension considérable à cette grave situation. Les dirigeants des groupes d'opposition afghans non seulement ne nient pas leur participation à la contrebande de stupéfiants, mais considèrent celle-ci comme une source de financement pour leur prétendue Jihad - guerre sainte - contre le peuple musulman d'Afghanistan.

La culture, la production, la contrebande et le trafic illicites de stupéfiants, également liés à la contrebande d'armes et au terrorisme, représentent non seulement une menace grave pour notre pays et notre région, mais également pour les générations présentes et futures d'Europe et des Etats-Unis. La lutte contre ce danger requiert les efforts conjoints de tous les pays, de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Bien que confrontée à une situation économique difficile et à une situation militaire compliquée en raison de l'intervention et de l'agression du Pakistan, la République afghane a pris des mesures spécifiques pour s'attaquer à ce problème. Nous avons créé une haute commission chargée de combattre la production, la contrebande et l'usage des stupéfiants, et avons approuvé un programme national à cet effet.

Au cours des quatre dernières années, les organismes chargés de la lutte contre les stupéfiants ont saisi et détruit 9 432 kilogrammes d'opium, 10 231 kilogrammes de haschisch et 13 316 kilogrammes d'héroïne. Parallèlement, 134 arrestations ont été opérées au cours des cinq derniers mois et les récoltes de plantes illicites cultivées sur des centaines d'hectares ont été détruites.

M. Wakil (Afghanistan)

La République d'Afghanistan a récemment présenté des propositions en vue de se joindre aux divers pays et à l'Organisation de Nations Unies dans la lutte contre les stupéfiants. Je voudrais porter ces propositions à l'attention de la communauté internationale.

Nous proposons la création d'une commission spéciale chargée d'élaborer un plan d'action global en vue de prévenir et de réprimer le trafic illicite des stupéfiants dans les régions limitrophes de l'Afghanistan et du Pakistan connues sous le nom de Croissant d'or et qui représentent 80 % de l'opium de la production mondiale. Cette commission pourrait être composée de la République d'Afghanistan, des pays voisins et aussi de représentants des pays d'Europe occidentale et des Etats-Unis.

Je voudrais remercier le Secrétaire général des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD) qui ont attiré l'attention d'autres pays sur la création de cette commission. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies prendra des mesures concrètes dans ce sens.

J'aimerais réitérer la proposition de la République d'Afghanistan relative à l'organisation d'une conférence régionale et à la conclusion d'accords régionaux qui soient acceptables par toutes les parties afin d'intensifier la campagne contre les stupéfiants grâce à la participation d'experts des pays intéressés de la région, des pays d'Europe occidentale, des Etats-Unis et des institutions spécialisées compétentes des Nations Unies sous la supervision et avec la coopération de l'Organisation des Nations Unies. En outre, je propose qu'un bureau du FNULAD soit créé en Afghanistan afin de coopérer étroitement avec le Gouvernement de ce pays et de l'aider dans la lutte contre les stupéfiants.

En terminant, je tiens à exprimer une fois de plus l'attachement loyal de la République d'Afghanistan aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président, je suis certain que, sous votre direction, les discussions, qui ont été libres de toute influence idéologique, ainsi que les décisions et les résolutions qui, je l'espère, seront adoptées avec le plein appui de tous, joueront un rôle important et favoriseront une meilleure compréhension et une plus étroite coopération entre toutes les nations du monde, afin de trouver une solution aux problèmes que connaît la communauté mondiale et de créer un monde plus sûr pour tous. La délégation de la République de l'Afghanistan est prête à apporter tout son concours pour atteindre ces objectifs.

M. AL-DALI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous adresser nos cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session. Je suis certain que, grâce à votre sagesse et à votre grande compétence, les travaux de la session seront couronnés de succès, prouvant ainsi que nous avons eu raison de vous faire confiance. Cette confiance est également dictée par la grande estime dont votre pays ami, Malte, jouit dans la communauté internationale.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Joseph Garba, qui a dirigé avec sagesse les débats de la précédente session.

Nous tenons à redire notre soutien au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui ne ménage pas ses efforts pour que soient appliqués les principes de la Charte.

Nous saisissons également cette occasion pour dire combien nous sommes heureux de voir parmi nous la délégation de l'Etat indépendant de Namibie, pays qui est parvenu à son indépendance après une longue lutte menée par son vaillant peuple. Nous souhaitons la bienvenue au Liechtenstein en tant que nouveau Membre des Nations Unies et félicitons le peuple allemand de son grand accomplissement, l'unité.

Nous tenons à dire notre joie de voir enfin libre ce dirigeant africain qu'est Nelson Mandela qui lutte avec son peuple pour assurer l'élimination totale du régime raciste d'Afrique du Sud.

La présente session sera mémorable car elle marque la renaissance de l'Organisation des Nations Unies et le début d'une nouvelle ère dans la vie et l'histoire de l'Organisation après 45 années d'existence et après la fin de la guerre froide et idéologique entre les deux principaux blocs mondiaux. Elle marque aussi le commencement de la fin des alliances militaires à l'Est et à l'Ouest.

Cette importante évolution historique est caractérisée par le remplacement de l'affrontement par la coopération, ainsi que par l'apparition d'un nouvel ordre mondial et d'un nouveau système de relations internationales. Elle se présente sous la forme de lois et de cadres destinés à consolider la coopération entre les Etats conformément à la Charte et dans le respect des règles du droit et des principes de la Charte.

M. Al-Dali (Yémen)

Au premier plan de ces principes se trouvent le règlement des différends entre Etats par des moyens pacifiques, le respect du droit international qui est la base des relations entre les Etats et l'accroissement de la coopération entre les Etats fondée sur les principes essentiels, tels que le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le non-recours à la force. Il est donc naturel que ces signes positifs et importants laissent bien augurer de la paix.\*

Autrefois, le Conseil de sécurité était un simple organe paralysé qui était mis dans l'impossibilité de s'acquitter de son obligation première au titre de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ses activités se bornaient à atténuer les conséquences des conflits armés en dépêchant des forces de maintien de la paix. Cela était sa tâche la plus remarquable. Autrefois, le Conseil de sécurité était un simple organe, appelé non pas à régler les conflits politiques et militaires mais à intensifier les conflits politiques entre les deux principaux blocs. En fait, il était devenu le lieu où des records étaient battus quant à l'usage, voire l'abus, du veto.

Autrefois, le Conseil de sécurité ne réussissait qu'à élaborer un cadre de règlement des conflits sans pouvoir mettre un terme à ces conflits. Les résolutions du Conseil devenaient donc des formules théoriques inapplicables. Le monde cessa de prêter intérêt aux résolutions du Conseil de sécurité. En raison de la paralysie du processus de prise de décision et de son incapacité de faire respecter ses résolutions conformément à la Charte, on croyait que le Conseil ne jouissait pas d'une autorité morale ou d'un pouvoir politique réels.

Cette situation a maintenant changé et l'Assemblée générale aussi. De théâtre de conflit idéologique et de propagande, elle est devenue une instance internationale importante qui, dans un esprit de coopération, examine les questions épineuses qui intéressent l'humanité afin de trouver des solutions pratiques à des questions telles que le désarmement, les problèmes socio-économiques et écologiques, ainsi que ceux de la lutte contre la drogue et le terrorisme, de la démocratisation et de la consolidation des droits de l'homme sans discrimination et en l'absence de toute interprétation étroite.

---

\* M. Lonc (Yougoslavie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Al-Dajj (Yémen)

Cependant, et à la lumière des changements internationaux, les problèmes les plus importants et complexes auxquels doit faire face l'humanité, c'est-à-dire les problèmes économiques et plus particulièrement les problèmes que connaissent les pays en développement et les pays les moins avancés, vont s'aggravant de jour en jour. Le fossé économique entre pays riches et pays pauvres, d'une part, et entre pays industrialisés et pays en développement, d'autre part, continue de s'élargir, de telle sorte que des millions de gens sont menacés par la misère et la famine et risquent d'être privés du minimum élémentaire indispensable à leur subsistance. Ces problèmes menacent aussi la stabilité politique de nombreux Etats et risquent d'entraîner notre monde vers une catastrophe aux conséquences imprévisibles pour la paix et la sécurité internationales.

La situation a également changé pour ce qui est du Conseil de sécurité. Nous sommes justifiés aujourd'hui à ressentir quelque optimisme lorsque nous voyons un commencement d'application de certaines résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la Namibie, l'Amérique centrale, le conflit Iran-Iraq, le Cambodge et l'Afghanistan. Cependant, ce tableau positif reste incomplet aussi longtemps que le conflit arabo-israélien continuera d'être la seule exception à la règle suivie par le Conseil de sécurité. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui constituent le cadre d'un règlement politique au Moyen-Orient, n'ont pas été jusqu'ici affectées par les changements internationaux, particulièrement en ce moment où le monde a découvert que le Conseil de sécurité était capable de venir à bout des questions menaçant la paix et la sécurité internationales et était en mesure de garantir un engagement international à l'égard de ses résolutions.

A cet égard, la République du Yémen demande que les problèmes complexes et chroniques intéressant la région arabe - parmi lesquels je pense tout particulièrement à la question du peuple arabe de Palestine - soient réglés dans la même optique et selon les mêmes critères qui affirment le principe de l'inadmissibilité de l'occupation de territoires par la force, et exigent le retrait des forces israéliennes des territoires occupés arabes et palestiniens, y compris Jérusalem, les hauteurs syriennes du Golan et le Sud-Liban, afin d'assurer l'indépendance et la souveraineté du Liban et d'établir l'Etat palestinien indépendant, ainsi que l'adoption de mesures immédiates pour mettre fin à l'immigration juive dans les territoires occupés arabes et palestiniens.

M. Al-Dali (Yémen)

Alors que le Chapitre VII de la Charte se trouvait être comme une arme enrayée, le monde a soudain découvert la position du Conseil de sécurité en tant qu'autorité internationale qui peut imposer ses résolutions de diverses manières efficaces. En moins de deux mois, le Conseil de sécurité a adopté neuf résolutions décisives face à la crise la plus importante qui ait éclaté au cours de cette année dans la région du Golfe. Si les Nations Unies sont le miroir de notre monde, alors ce que nous voyons en elles, que ce soit au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, reflète fidèlement les extraordinaires développements qui ont conduit le monde de l'affrontement à la coopération et à l'effondrement de toutes les murailles, qu'il s'agisse de vrais murs comme le mur de Berlin ou de murs psychologiques ou idéologiques qui naguère partageaient le monde. Les critères et les règles de la Charte des Nations Unies sont devenus maintenant dominants et l'emportent sur tous les autres critères.

La génération actuelle est en droit de saluer le passage d'une étape à une autre dans les relations internationales. Tous ont contribué à cette transition, à des degrés divers, et notre peuple, au Yémen, a apporté sa contribution sur le plan national dans le pays même. Le mur qui avait séparé les deux parties de la patrie yéménite est tombé avant que ne s'effondre le mur de Berlin. Ainsi notre peuple a exprimé l'esprit de notre temps, non seulement par l'effondrement des murs psychologiques et politiques entre les fils d'une même patrie, mais aussi par la réalisation du vœu le plus cher au cœur du peuple yéménite, c'est-à-dire l'unité de la patrie yéménite et la création d'une République du Yémen, le 22 mai 1990. L'établissement de l'unité du Yémen, déjà en soi, fait date dans notre histoire contemporaine, mais la valeur de cet événement historique est encore plus grande si l'on tient compte de la manière dont il est survenu. Il a été réalisé par des moyens pacifiques et sur une base démocratique solide. Son principal pilier est la Constitution de l'Etat unifié, qui est le fruit de 20 années de débats constructifs entre les juristes, les savants, les ecclésiastiques et d'autres groupes de la société yéménite parmi les plus remarquables. Ainsi, la Constitution de l'Etat unifié s'inspire des meilleurs éléments de l'héritage de Shura de l'histoire yéménite et de la totalité de l'expérience humaine en matière de règles démocratiques. Donc la création de l'Etat unifié permet à notre peuple de célébrer deux événements : le rétablissement de l'unité de la patrie et l'établissement d'un

M. Al-Dali (Yémen)

Etat unifié ainsi que l'inauguration de pratiques démocratiques consacrées par la Constitution, fondées sur le gouvernement par le peuple, le respect de la dignité humaine et la garantie de droits politiques égaux pour tous les citoyens du Yémen, hommes et femmes, jeunes et vieux, sans aucune discrimination. Elle garantit la jouissance à tous les citoyens du Yémen de toutes les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté de constituer des partis politiques et la liberté d'opposition politique en plus de la séparation des pouvoirs, l'indépendance du judiciaire, des élections régulières pour les changements de gouvernement et le pluralisme politique et économique exercé dans une atmosphère d'entente et de respect du droit.

Je voudrais ici saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude à tous les chefs de délégation qui nous ont félicité pour le rétablissement de l'unité yéménite et la fondation de la République du Yémen.

Tandis que le monde se dirigeait vers la définition du nouvel ordre international, trois mois seulement après l'établissement de l'Etat unifié du Yémen, la crise du Golfe éclatait, plaçant ainsi la République du Yémen, ainsi que le nouvel ordre international, face à une épreuve difficile qui déterminera la nature et l'évolution du nouvel ordre international et des relations internationales.

L'invasion de l'Etat du Koweït par les troupes irakiennes le 2 août 1990 était en contradiction flagrante avec les principes régissant les relations entre Etats, tels que le non-recours à la force pour le règlement des différends, l'inadmissibilité de la violation de la souveraineté d'un Etat indépendant et l'illégitimité de l'annexion par la force de territoires par d'autres Etats.

M. Al-Dali (Yémen)

Dès le début, en raison de sa prise de conscience de la gravité de la crise, en vertu de son adhésion au nationalisme arabe et du fait de son 'importance géographique dans la péninsule arabe, dans le Golfe et dans la région de la mer Rouge, la République yéménite n'a épargné aucun effort pour circonscrire, au sein d'un cadre arabe, la crise entre deux pays frères et trouver une solution par des moyens fraternels et pacifiques.

Nous espérons que ces efforts arabes mèneraient à une solution rapide de la crise. Mais d'autres puissances sont malheureusement intervenues pour entraver toute tentative arabe de résoudre la crise et de l'étouffer dans l'oeuf. D'énormes contingents de troupes étrangères ont été dirigés vers la région, ce qui a compliqué et aggravé la crise à un point tel qu'elle menace la sécurité et la stabilité de la région et met en danger la paix et la sécurité internationales.

Dans une déclaration faite à l'occasion du vingt-huitième anniversaire de la révolution du 26 septembre, le général Ali Abdulla Saleh, Président du Conseil présidentiel, a réaffirmé la position de notre pays. Il a dit :

"Notre position au regard de la crise dans le Golfe s'est fondée sur la nécessité de respecter la souveraineté et l'indépendance de tous les pays arabes et sur l'inadmissibilité de l'occupation de territoires appartenant à d'autres ou du recours à la force pour le règlement des différends. Nous avons agi à partir de l'idée que les principes régissant les rapports entre tous les Etats du monde doivent être tout autant respectés et garantis par les pays de la nation arabe. Il est donc nécessaire que les problèmes entre pays arabes soient résolus au sein de la famille arabe elle-même. C'est pourquoi nous avons insisté et continuerons d'insister pour que la solution acceptable aux deux parties soit une solution arabe, sans intervention étrangère."

J'aimerais faire les observations suivantes pour résumer notre position sur le règlement de la crise du Golfe et sur le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans cette région.

Premièrement, le Yémen n'a pas approuvé et n'approuvera pas l'occupation par la force de territoires appartenant à d'autres. Il n'a pas approuvé l'invasion du Koweït par l'Iraq. Deuxièmement, la République yéménite continuera à chercher une solution arabe à la crise qui tienne compte de ses causes, aboutisse au retrait des troupes iraqiennes et garantisse l'indépendance et la souveraineté du Koweït. Troisièmement, la République yéménite demande que tous les civils étrangers en Iraq

M. Al-Dali (Yémen)

et au Koweït puissent quitter la région. Quatrièmement, notre pays n'approuve pas l'envoi de forces étrangères dans la région et en demande le retrait.

Cinquièmement, la République yéménite réaffirme son attachement à la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité. Elle a appuyé la résolution 670 (1990) pour exprimer son soutien à une solution pacifique de la crise entre l'Iraq et le Koweït et dans le but d'éviter l'option guerrière préconisée par certaines puissances. La guerre est une option lourde de dangers et de destruction; elle conduirait à une véritable catastrophe qui causerait de graves dommages aux Etats et aux peuples de la région et qui s'étendrait à d'autres parties du monde.

Tout en réaffirmant son adhésion à l'embargo contre l'Iraq et le Koweït, la République yéménite demande à la communauté internationale de lui accorder immédiatement une indemnité pour compenser les conséquences directes de son adhésion à la mise en oeuvre de la résolution 661 (1990). Ces conséquences sont évaluées à 1 384 millions de dollars au moins qui correspondent aux pertes de fonds envoyés dans le pays par les Yéménites expatriés, sans compter la perte de 2,5 millions de tonnes de pétrole brut. Il y ne faut pas oublier non plus les conséquences indirectes de cette crise qui se reflètent sur le rendement de notre économie nationale et les graves difficultés auxquelles le Yémen est en butte pour équilibrer sa balance des paiements à cette étape cruciale de son histoire.

Pour terminer, il faut reconnaître que l'avenir du nouvel ordre international, qui représente notre espoir futur, est subordonné au choix entre la guerre et la paix dans notre région et partout dans le monde. Etant donné que les orateurs qui se sont succédé ici ont insisté sur la nécessité de choisir la paix, notre tâche collective est de promouvoir une recherche pacifique aboutissant au rétablissement souhaité de la normalité, de la sécurité et de la stabilité dans la région. A cette fin, nous devons lancer et développer toutes les initiatives positives possibles, dont celle proposée par le Président de la France, M. François Mitterrand.

C'est une coïncidence heureuse que le Yémen ait pu contribuer à la transition vers un nouvel ordre international à une importante étape de son histoire, qui a culminé dans l'unification du Yémen par des moyens pacifiques et démocratiques. Le Yémen tient à assurer la communauté internationale que, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, il continuera à oeuvrer de concert avec les autres membres du

M. Al-Dali (Yémen)

Conseil en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce but, le Yémen n'épargnera aucun effort pour défendre fidèlement la cause de toutes les questions intéressant les pays et peuples arabes.

M. GOMBOSUREN (Mongolie) (interprétation du russe) : Au nom de la délégation mongole, je tiens à présenter nos sincères félicitations à M. de Marco pour son élection unanime au poste prestigieux de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session et à lui souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement de ses importantes tâches. Son élection est un hommage rendu à ses qualités personnelles de grand homme d'Etat de Malte ainsi qu'à la contribution active et largement reconnue de son pays aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation mongole rend aussi hommage à son prédécesseur, M. Garba, du Nigéria, pour la compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux de la quarante-quatrième session ordinaire et des trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à des problèmes très importants de notre époque.

Nous félicitons chaleureusement la délégation du Liechtenstein pour l'admission de la Principauté de Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies et lui souhaitons tout le succès possible dans ses nobles tâches.

Les travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale ont commencé à une période très importante de l'histoire. L'année qui touche à sa fin a globalement stimulé les tendances positives qui sont apparues récemment. Les événements historiques de cette année en ont fait un point tournant. La guerre froide est finie. Une nouvelle ère dans les relations internationales, fondée sur la coexistence pacifique et active des Etats en situation d'interdépendance, a vu le jour. A la suite de la réunion au sommet à Malte entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'affrontement global entre ces deux pays a fait place à un partenariat éclairé. Le niveau de confiance et de compréhension réciproques entre l'Est et l'Ouest a atteint de nouveaux sommets. L'Europe a fait de grands pas vers l'unification. Des résultats positifs sont visibles dans le règlement de certains conflits régionaux. Une recherche constructive se poursuit dans divers secteurs du processus de désarmement.

M. Gombouren (Mongolie)

Le rôle des Nations Unies en tant que principal instrument de paix, de sécurité collective et de coopération internationale s'étend sans cesse. La Namibie a accédé à l'indépendance pour laquelle elle se battait depuis si longtemps.

Malgré ces changements radicaux, nous devons constater, toutefois, l'absence de progrès tangibles en ce qui concerne la solution d'un certain nombre de problèmes mondiaux et régionaux tels que le sous-développement, la dette extérieure, le déséquilibre écologique et la crise au Moyen-Orient parmi bien d'autres. En outre, une nouvelle source très dangereuse de tensions a surgi. En bref, le monde actuel est marqué de contradictions très nettes, et l'intensification des efforts destinés à renforcer les tendances positives et à trouver les solutions les meilleures aux problèmes existants reste encore une tâche urgente de la communauté mondiale.

En Europe, la normalisation des relations internationales au niveau régional se poursuit. Des événements d'une ampleur historique ont eu lieu récemment. Les pays d'Europe orientale ont fait un pas décisif dans la voie de la démocratisation et le renouvellement de leurs sociétés. Une Allemagne unie est née. Le processus d'Helsinki acquiert un nouvel élan. La République populaire de Mongolie se félicite de la convocation à Paris, en novembre, du sommet des pays qui participent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous escomptons que l'une de ses réalisations les plus importantes sera la conclusion d'un accord sur la réduction des armements classiques sur le continent européen.

Les progrès favorables du processus paneuropéen et la nature changeante des relations entre les deux principaux groupements militaires et politiques exercent une influence bénéfique sur l'ensemble du climat politique et déterminent de nouvelles mesures concrètes dans la voie du désarmement.

Nous sommes encouragés par les déclarations récentes des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis quant au désir des parties de faire de nouveaux efforts afin de compléter, cette année déjà, l'accord sur la réduction des armes stratégiques offensives.

La Mongolie voudrait aussi assister à la conclusion de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques dans les meilleurs délais possibles.

La délégation de la Mongolie partage l'inquiétude que suscite l'absence de progrès vers un accord relatif à l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires. Le renforcement du régime de non-prolifération et l'arrêt de la

M. Gombosuren (Mongolie)

course technique aux armements prennent une importance de plus en plus grande. La République de Mongolie estime que les mesures du désarmement, y compris celles qui concernent la conversion, devraient s'effectuer en rapport étroit avec les efforts de développement.

La région Asie-Pacifique a retenu l'attention de plus en plus grande de la communauté mondiale, en particulier ces derniers temps. Bien que l'évolution des événements soit très complexe, la situation politique générale dans la région nous semble positive. Cela se manifeste notamment par le désir croissant des pays de la région d'entamer un dialogue et de coopérer, dans la confiance et l'entente mutuelle qui croît entre eux. En d'autres termes, le temps est loin où des divisions idéologiques et autres faisaient obstacle à une plus grande coopération. De nouvelles mesures sérieuses sont prises pour régler certains conflits régionaux. La Mongolie se félicite des mesures prises actuellement pour assurer le règlement définitif du conflit cambodgien, à savoir l'accord auquel sont parvenus les cinq membres permanents du Conseil de sécurité quant au cadre de ce règlement, l'acceptation des documents appropriés par les parties cambodgiennes et la formation du Conseil national suprême du Cambodge. A cet égard, il convient d'apprécier hautement les efforts déployés par les Nations Unies et tous les pays intéressés.

On peut constater aussi certains signes encourageants dans la péninsule coréenne. Nous espérons que le dialogue intercoréen, qui a débuté au niveau des premiers ministres, créera des conditions propices à renforcer la confiance mutuelle, à réduire l'affrontement dans la péninsule et à réaliser l'objectif ultime de la réunification de la Corée.

La Mongolie est toujours en faveur de la solution la plus prompte possible du problème afghan. Il faut mettre fin immédiatement aux effusions de sang qui persistent dans ce pays et il convient d'intensifier les efforts internationaux dans ce sens. Selon nous, la politique de réconciliation nationale et d'unité poursuivie par le Gouvernement afghan ouvre la voie à l'ouverture du dialogue interafghan.

A notre grand regret, la situation dans une autre région du continent asiatique, le Moyen-Orient, s'est sérieusement aggravée du fait de l'agression flagrante du Koweït par l'Iraq. La Mongolie appuie pleinement les dispositions prises par le Conseil de sécurité et un certain nombre d'Etats en vue de rétablir

M. Gombosuren (Mongolie)

la justice et les droits du peuple koweïtien qui ont été foulés aux pieds. Nous estimons que ce problème doit être résolu exclusivement par des moyens politiques.

La situation explosive qui règne dans le golfe Persique a clairement montré, une fois de plus, la nécessité d'un prompt règlement du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient. Le règlement juste et général de ce problème ne peut se faire que sur la base de la reconnaissance du droit de tous les peuples et pays de la région à exister et de l'application des résolutions appropriées des Nations Unies.

Certains problèmes régionaux spécifiques mis à part, il existe en Asie un certain nombre de questions régionales qui sont un sujet commun de préoccupation.

La disparité est grande entre les niveaux de développement des pays de la région. Le processus d'intégration entre eux est inégal et, dans une grande mesure, insuffisamment développé. De nombreux pays de la région Asie-Pacifique souffrent de retard sur le plan économique ainsi que de sérieux problèmes écologiques et autres.

Les problèmes et les conflits existants peuvent être résolus, d'abord grâce à des efforts conjugués de la part des parties intéressées et des Etats de la région. D'après nous, il est donc très important pour les pays de la région Asie-Pacifique qu'ils élaborent leur propre modèle d'interaction, tout en tenant compte des acquis des autres régions. Nous tenons à dire ici que nous appuyons l'idée soviétique selon laquelle il faudrait organiser un forum largement représentatif d'Etats d'Asie.

Le règlement d'un problème spécifique semblerait exiger une méthode d'approche spécifique, un groupe spécifique de participants et ainsi de suite. En même temps, il est important d'avoir une toile de fond constructive générale, fondée sur la confiance mutuelle et l'entente à l'échelle régionale, ce qui, selon nous, entraîne une confiance mutuelle et une entente à l'échelle régionale. Cela exigerait de la bonne volonté et le développement d'une vaste coopération tant au niveau régional que sous-régional.

Nous nous félicitons par conséquent de l'apparition de diverses structures régionales de coopération. Il est important qu'elles soient à composition non limitées. La création, l'an dernier, de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique avec la participation de 12 Etats a été, selon nous, une étape très importante dans le développement de l'intégration Asie-Pacifique. La Mongolie est extrêmement désireuse de participer aux activités de cette organisation.

M. Gombosuren (Mongolie)

Convaincue de l'importance d'appliquer une approche régionale au règlement des problèmes communs, la Mongolie a proposé, l'an dernier, que nous recherchions ensemble un mécanisme permettant de poursuivre le dialogue entre les pays du nord de la région Asie-Pacifique. Je dois spécifier ici que nous ne parlons pas de la création de quelque nouvelle structure organisationnelle. Nous proposons simplement d'organiser des réunions périodiques de représentants des pays de la sous-région à divers niveaux. De telles réunions contribueraient, à notre avis, à cerner clairement les problèmes existants dans la région et indiqueraient les moyens de les régler. Nous envisageons l'application de notre idée dans le contexte d'autres initiatives présentées par d'autres pays de la région et nous serions heureux de coopérer avec les parties intéressées.

M. Gombosuren (Mongolie)

La proclamation d'une nouvelle Namibie indépendante a sans aucun doute constitué l'un des événements marquants de l'année. Il s'agit là d'un succès des Nations Unies et de toutes les forces démocratiques et anticolonialistes. Il est symbolique que l'élimination du dernier vestige important du colonialisme sur la terre coïncide avec le trentième anniversaire de la Déclaration de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui sera célébré au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous estimons que cet anniversaire donnera à la communauté mondiale l'occasion de faire le bilan des activités des Nations Unies en matière de décolonisation.

Des changements positifs se produisent également en Afrique du Sud même. Nous espérons que les négociations menées entre les autorités sud-africaines et l'African National Congress aboutiront à des résultats positifs et en dernière analyse à l'élimination du système d'apartheid et à la création d'un nouvel Etat non racial et démocratique dans la partie australe de l'Afrique.

La République populaire de Mongolie partage la vive inquiétude manifestée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation face à la situation économique difficile qui est celle de l'écrasante majorité des pays en développement.

Nous sommes surtout favorables à l'intensification dans le cadre des Nations Unies, d'un dialogue général sur tous les principaux éléments des échanges des relations économiques dans le monde. Cette année la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions économiques et la seconde Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés ont une grande importance.

Nous estimons que la déclaration adoptée lors de la session extraordinaire et le consensus global réalisé à cette occasion sur les moyens de développer la coopération économique internationale constituent la base d'un dialogue constructif visant à résoudre les problèmes économiques mondiaux, et avant tout les problèmes que connaissent les pays en développement. La Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait largement faciliter la solution des problèmes énoncés précédemment.

L'une des tâches importantes consiste à créer un environnement international qui permette d'accélérer la croissance économique et d'assurer un progrès soutenu dans les pays en développement. Dans ce contexte, je tiens à souligner qu'il est

M. Gombouren (Mongolie)

important d'offrir aux pays en développement un plus large accès aux nouvelles réalisations scientifiques et techniques.

Un prompt règlement, dans un esprit de justice et de solidarité, des problèmes de la dette extérieure et des échanges internationaux contribuerait, dans une large mesure, à aider les pays en développement à surmonter la crise économique. La délégation de la Mongolie partage les conclusions et les recommandations qui figurent dans le rapport de la Commission Sud du Groupe des 77.

La détérioration de la situation écologique dans le monde constitue un grave problème international qui requiert une étroite coopération tant mondiale que régionale. La République populaire mongole espère que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra au Brésil en 1992 constituera une étape importante dans les efforts déployés par les Etats afin de protéger l'écosystème de notre planète.

La Mongolie se félicite des résultats du Sommet mondial pour les enfants qui s'est tenu récemment aux Nations Unies. Nous allons prendre, dans notre pays, les mesures qui s'imposent pour mettre en oeuvre l'esprit et les dispositions de la Déclaration mondiale relative à la survie, à la protection et au développement de l'enfant, du plan d'action pour les années 90, et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La Mongolie connaît aujourd'hui une période dynamique de démocratisation dans sa vie politique, économique et intellectuelle. Un système multipartite a été mis en place et fonctionne normalement. Les premières élections libres et démocratiques ont déjà eu lieu. On a créé un parlement qui siège de manière permanente et instauré une forme de gouvernement présidentiel. La liberté de la presse est garantie. Le droit d'émigrer librement, de choisir sa religion et de pratiquer les rites religieux est garanti. On voit renaître de nombreuses traditions et coutumes qui avaient disparu.

Dans sa politique économique, mon gouvernement insiste tout particulièrement sur l'aspect social. Un programme destiné à promouvoir une économie de marché est en cours d'élaboration. L'égalité des différentes formes de propriétés, y compris la propriété privée, sera garantie par la loi. Une politique économique ouverte est en cours d'exécution. Nous avons adopté une loi sur les investissements étrangers.

M. Gombosuren (Mongolie)

La Mongolie est récemment devenue membre de la Banque de développement asiatique. Nous prenons également des dispositions pour devenir membres du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres institutions financières et économiques internationales.

La politique étrangère de notre pays a été libérée de tout préjugé idéologique. Nous pratiquons activement une politique de non-alignement, nous maintenons des relations amicales et équitables avec tous les pays. Nous préconisons le principe du non-déploiement des troupes et des bases militaires sur des territoires étrangers. Conformément à un accord bilatéral, le retrait des dernières troupes soviétiques de Mongolie sera parachevé d'ici l'été 1992.

Nous avons entrepris d'harmoniser notre législation nationale avec nos obligations internationales, et nous avons retiré les réserves que nous avons formulées précédemment à l'égard de certaines conventions et de certains traités multilatéraux. Je crois que ceci est conforme à la tâche qui consiste à assurer la primauté du droit et aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le droit international qui a été proclamée l'an dernier.

Pour conclure, la délégation de la Mongolie exprime l'espoir que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante-cinquième session, contribuera à résoudre les questions urgentes qui se posent aujourd'hui et à renforcer les tendances positives dans le monde. Nous tenons à rendre un hommage sincère au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il déploie et pour le service qu'il a rendu à tous les pays en renforçant le rôle de maintien de la paix de notre organisation. Nous lui souhaitons plein succès.

M. KADRAT (Iraq) (interprétation de l'arabe) : C'est le Représentant permanent de l'Iraq aux Nations Unies qui devait faire cette déclaration devant l'Assemblée générale, au nom du Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Tariq Aziz. Malheureusement, M. Al-Anbari est indisposé et, par conséquent, il n'est pas en mesure de venir ici aujourd'hui faire cette déclaration. Il m'a donc chargé d'intervenir en son nom.

Cette déclaration devait être prononcée devant l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères de mon pays. Dans l'état actuel des choses cependant, il n'a pas pu le faire en raison de la position des autorités des

M. Kadrat (Iraq)

Etats-Unis, qui figure dans la lettre adressée au Secrétaire général en date du 23 septembre 1990 par mon ministre des affaires étrangères et qui a été publiée sous la cote S/21812.\*

Comme ce fut le cas par le passé, nous avons demandé aux autorités des Etats-Unis d'autoriser un avion spécial transportant le Ministre des affaires étrangères et les membres de la délégation iraquienne à atterrir à New York. Cependant ces autorités ont refusé d'accéder à notre demande et ont suggéré d'utiliser des lignes commerciales. Ceci ne peut que signifier que les Etats-Unis empêchent, en fait, délibérément le Ministre des affaires étrangères de mon pays de venir à New York: participer aux délibérations de l'Assemblée générale, présenter le point de vue de l'Iraq sur les événements et engager un dialogue avec les représentants d'autres Etats.

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Kadrat (Iraq)

Il est intéressant de noter à cet égard que, malgré nos contacts avec le Secrétaire général et le Secrétariat des Nations Unies et les contacts de ce dernier avec la Mission des Etats-Unis sur la question, le Secrétariat n'a rien fait pour convaincre les Etats-Unis de revenir sur les mesures qui ont empêché la participation du Ministre des affaires étrangères.

Cela étant bien précisé, je vais maintenant vous donner lecture de cette déclaration :

"Monsieur le Président, c'est pour moi et ma délégation un grand plaisir de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. A cet égard, j'aimerais vous assurer que nous sommes sincèrement prêts à coopérer sans réserve avec vous afin que vous puissiez mener à bien votre tâche.

Ma délégation félicite la délégation de Namibie qui participe aux travaux de cette session après la victoire glorieuse du peuple de Namibie dans sa lutte contre le régime raciste de Pretoria et après la constitution d'un nouvel Etat indépendant.

Nous souhaitons également la bienvenue au Liechtenstein, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, et l'Iraq salue aussi le peuple allemand qui vient de réaliser son unité. Cet événement prend une signification toute particulière pour l'Iraq qui croit en l'unité arabe et y aspire. C'est ainsi que l'Iraq salue et bénit la réalisation de l'unité du Yémen arabe frère.

Les récents événements qui ont eu lieu dans la région ont posé et continuent de poser un grand nombre de questions importantes que la communauté internationale, et les pays du tiers monde en particulier, doivent analyser profondément et en tirer les conclusions qui s'imposent. La raison est que ces événements et la façon dont les Etats-Unis et ses alliés occidentaux ont réagi face à ces événements indiquent sans aucun doute que notre monde entre dans une nouvelle ère. Certains pourraient imaginer que cette ère contiendrait, pour les peuples du monde, et les peuples du tiers monde en particulier, la promesse de conditions meilleures qu'au temps de la guerre froide. Cependant, l'amère vérité est que cette nouvelle ère fait résurgir l'impérialisme occidental avec à sa tête les Etats-Unis, parfois avec l'acquiescement tacite d'autres grandes puissances et parfois avec la participation active d'autres.

M. Kadrat (Iraq)

L'alliance impérialiste occidentale dirigée par les Etats-Unis orchestre, à l'heure actuelle, une vaste campagne de désinformation à l'échelle mondiale et toutes les capacités de la machine politique et médiatique des Etats-Unis et des pays occidentaux - sans parler de la machine militaire - ont été mobilisées pour induire en erreur les peuples du monde et leur faire croire que cette alliance, dont la façon de traiter la cause des peuples est, au vrai, une page très sombre de l'histoire, se fait aujourd'hui le défenseur du droit international, de la Charte des Nations Unies et d'un prétendu ordre international.

Quelle que soit la diversité des vues sur la question du Koweït, nous ne devons pas ignorer les questions d'un intérêt primordial que les Etats-Unis et leurs alliés font de leur mieux pour embrouiller et dissimuler par la désinformation. Ces questions sont les suivantes :

Premièrement, les Etats-Unis et leurs alliés tentent délibérément et arbitrairement de dissimuler le fait que la question du Koweït a une histoire qui remonte au passé colonial. En 1913, la Grande-Bretagne a pris sur elle de séparer le Koweït de l'Iraq, mais tous les gouvernements iraquiens qui se sont succédé depuis plus de 70 ans, qu'ils aient été monarchiques ou républicains, ont refusé d'accepter cet acte colonialiste. En effet, cette question a fait l'objet d'un différend à la Ligue arabe et à l'ONU au cours des années 60. En même temps, les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux cachent délibérément l'évolution et les événements qui ont abouti à la situation actuelle et le fait que, plusieurs mois avant le 2 août 1990, ils aient lancé une vaste campagne de conspiration, de diffamation et de siège contre l'Iraq, y compris des mesures de boycottage, ce qui comprend l'arrêt d'exportations de denrées alimentaires vers l'Iraq et qui se sont étendues aux domaines scientifique et technologique.

Le 4 septembre 1990, j'ai adressé aux ministres des affaires étrangères du monde entier une lettre dans laquelle j'expliquais l'histoire de cette question et l'évolution de la situation. C'est pourquoi je me garderai d'aborder ces questions ici.

Deuxièmement, les événements en question se sont produits dans la région arabe. C'est une région qui, pendant de nombreuses décennies, a eu ses propres mécanismes et procédures de règlement des problèmes qui s'y posent.

M. Kadrat (Iraq)

Les événements ont commencé le 2 août 1990. Le 3 août, S. M. le Roi Hussein a essayé d'organiser, pour le 3 ou le 4 août, une mini-réunion au sommet à Djedda, à laquelle devaient participer l'Iraq, l'Arabie saoudite, l'Egypte, le Yémen et la Jordanie et où il était prévu de traiter du problème en utilisant les mécanismes et les procédures arabes traditionnels. Cependant, la partie arabe qui devait accueillir cette réunion, c'est-à-dire l'Arabie saoudite, a renoncé à la réunion après avoir accepté de la convoquer. Deux jours après la date prévue de cette réunion, les forces des Etats-Unis ont atterri dans la péninsule arabe. Cela montre assez clairement que ce sont les Etats-Unis qui ont empêché le mécanisme arabe d'agir et qui ont décidé de prendre eux-mêmes le contrôle de la situation politique. Le lendemain de l'atterrissage de leurs forces dans la péninsule arabe, les Etats-Unis ont fait convoquer par leurs séides dans la région une réunion au Caire non pas pour examiner les questions et en traiter dans le cadre des mécanismes et des procédures par lesquels les questions arabes sont normalement résolues, mais dans le but d'obtenir l'appui de leurs collaborateurs pour entériner le contrôle par les Etats-Unis de la situation politique, provoquant ainsi une nette division dans les rangs des gouvernements arabes. Depuis lors, des pays arabes loyaux ont essayé de restaurer les mécanismes et les procédures arabes de règlement, mais les Etats-Unis se sont opposés à ces tentatives et ils ont même menacé les dirigeants qui ont pris part à ces tentatives et ont utilisé le Conseil de sécurité comme instrument pour faire échouer tout véritable effort arabe.

Troisièmement, ce fait jette la lumière sur ce qui s'est produit et continue de se produire au Conseil de sécurité. Dès le premier jour des événements, les Etats-Unis ont eu recours à la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité et ont présenté au Conseil une résolution basée sur le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Pour la première fois de son histoire, le Conseil de sécurité n'a pas donné le temps nécessaire au Ministre des affaires étrangères de l'Etat concerné pour lui permettre de participer à ses délibérations; le Conseil n'a pas non plus donné la possibilité de participer à des représentants arabes qui auraient apporté une contribution utile à ces délibérations. Les Etats-Unis ont fait convoquer cette réunion à 4 h 45 du matin, heure de New York, le 2 août; ils ont présenté un projet de résolution et ont insisté pour qu'il soit adopté

M. Kadrot (Iraq)

quelques heures seulement après sa présentation; puis, ils ont organisé toute l'activité politique qui a suivi sur la base de cette résolution, alors qu'ils savaient très bien qu'une résolution adoptée à la hâte empêcherait la recherche sérieuse et responsable de solutions satisfaisantes, spécialement du côté arabe. Il est particulièrement regrettable que d'autres groupes internationaux se soient ralliés à cette position qui a bloqué et continue de bloquer une approche responsable de la question. La résolution 660 (1990) est sans précédent dans l'histoire du Conseil de sécurité, que ce soit par la rapidité avec laquelle elle a été examinée et adoptée ou par sa référence directe au Chapitre VII dans les premières heures qui ont suivi l'événement.

M. Kadrat (Iraq)

Quatrièmement, d'une façon sans précédent dans l'histoire des Nations Unies, les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux ont fait adopter par le Conseil de sécurité une série de résolutions ultérieures, dont chacune a eu pour effet d'exacerber et de faire escalader davantage encore la situation, ainsi que de faire obstacle à tous les efforts responsables déployés pour rechercher une solution. En plus de cette hystérie politique délibérée de leur part, les Etats-Unis et leurs alliés ont continué à la suite des événements à mobiliser leurs flottes, leurs forces aériennes et terrestres dans la région d'une façon sans précédent dans l'histoire contemporaine, entraînant ainsi toute la région, voire le monde entier, au bord d'une guerre dévastatrice.

Cinquièmement, nous devons nous demander, et nous demander sérieusement, en gardant à l'esprit les événements de l'histoire contemporaine, si les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux adoptent cette position pour défendre le droit international et la Charte, ainsi que les justes droits des peuples. Si les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux sont bien, comme ils le prétendent, les piliers de ces principes, pourquoi alors tous les problèmes et les crises du monde restent-ils sans solution? Pourquoi devons-nous venir ici chaque année pour nous plaindre de la persistance de ces problèmes et de ces crises? A qui avons-nous adressé nos plaintes? N'ont-elles pas été adressées aux Etats-Unis et à leurs alliés, dont les actions et les politiques sont à la racine même des problèmes et des crises ainsi que des procrastinations dans leur solution? Les Etats-Unis et leurs alliés ne sont-ils pas ceux qui ont exercé leur droit de veto pour écraser les projets de résolution que nous avons présentés au Conseil de sécurité, couvrant ainsi les violations perpétrées par leurs alliés à Tel-Aviv et à Pretoria? Ne sont-ils pas ceux qui ont traité avec mépris les résolutions que nous avons réussi à quelques reprises à faire adopter par l'Assemblée générale, où les Etats du tiers monde jouissent d'une majorité numérique? Pourquoi les questions de Palestine, du Moyen-Orient et du Liban restent-elles jusqu'ici sans solution? Quel a été le sort des résolutions du Conseil de sécurité sur ces questions, résolutions qui se chiffrent maintenant à 166? Pourquoi Israël continue-t-il à occuper les territoires arabes et pourquoi a-t-il la témérité de déclarer qu'ils font partie de la terre d'Israël? Pourquoi Israël a-t-il été en mesure de donner à

M. Kadrat (Iraq)

la Rive occidentale les noms de Judée et Samarie et de déclarer que Al Qods, qu'il occupe, est sa capitale éternelle? Pourquoi tout cela a-t-il pu se produire sous les yeux mêmes de ceux qui ont résolument prôné la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité - seulement après l'adoption par le Conseil, à la suite des événements du 2 août 1990, de ses résolutions bien connues?

Les annales des Nations Unies abondent en condamnations de la politique des Etats-Unis. Nous connaissons tous la position adoptée par les Etats-Unis et leurs alliés, en particulier la Grande-Bretagne, sur des questions telles que l'indépendance, la discrimination raciale, les relations économiques égales et sur d'autres questions dont l'Assemblée est saisie chaque année et qui sont contestées par tous les moyens possibles par les représentants des Etats-Unis et de l'Occident, entravant ainsi les efforts sincères que nous déployons pour les résoudre conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux critères de justice et d'équité.

Les Etats-Unis ont exercé leur droit de veto 81 fois pour bloquer l'adoption de résolutions que, dans la plupart des cas, traitaient des droits du peuple palestinien, des agressions israéliennes contre le peuple palestinien et les Etats arabes voisins, ainsi que de résolutions sur l'Afrique du Sud. Cette seule année, les Etats-Unis ont exercé leur droit de veto sept fois pour faire opposition à des projets de résolution sur la question de Palestine.

Qui plus est, les résolutions que le Conseil de sécurité a réussi à adopter sur les questions de Palestine, du Moyen-Orient et du Liban, et dans lesquelles il demande le retrait des forces israéliennes des territoires palestiniens et arabes qu'elles occupent, ne sont pas encore appliquées à ce jour. Il en va de même des 44 résolutions sur le Liban adoptées depuis 1978. Israël occupe le Liban depuis 1982.

L'Assemblée générale, pour sa part, a adopté plus de 400 résolutions sur la question de Palestine et sur le Moyen-Orient. Les Etats-Unis se sont opposés à la plupart de ces résolutions. Certaines, en particulier celles qui demandaient l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, n'ont pas été mises en oeuvre parce que, seul parmi les peuples du monde, le peuple palestinien se voit refuser la reconnaissance de son droit à l'autodétermination par les Etats-Unis et Israël.

M. Kadrat (Iraq)

A ce nombre doivent être ajoutées beaucoup d'autres résolutions portant sur les droits du peuple palestinien et sur la question du Moyen-Orient qui ont été adoptées par les institutions spécialisées - résolutions dont Israël n'a pas tenu compte tout comme il a ignoré les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, s'appuyant sur le fait que les Etats-Unis s'y opposaient. Nous pouvons en particulier mentionner les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Nous assistons présentement à une nouvelle campagne d'établissement de colonies de peuplement par le biais de l'émigration de Juifs d'Union soviétique et d'Europe de l'Est en vue de perpétuer l'occupation sioniste de la Palestine et d'autres territoires arabes et d'instaurer le soi-disant Grand Israël. Les Etats qui parrainent cette campagne en alléguant qu'ils défendent ainsi les droits de l'homme et le droit à l'émigration, refusent en même temps au peuple palestinien la possibilité d'exercer ces mêmes droits et le droit de retourner dans sa patrie malgré les nombreuses résolutions dans lesquelles les Nations Unies ont, depuis 1948, reconnu le droit de retour et qui n'ont pas encore été mises en oeuvre à ce jour. Maintenant, l'émigration sioniste bat son plein au détriment de ce droit palestinien et en vue d'expulser les Palestiniens restants hors de leurs terres.

Nous, Arabes, et nous, peuples du monde, ne devons pas tirer les mauvaises conclusions. Les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux, qui ont fait tant de bruit à propos des résolutions récentes qu'ils ont dictées au Conseil de sécurité, ne sont pas en train de connaître un réveil de conscience tardif. Au contraire, ils entraînent le monde, sur le raz-de-marée de l'une des plus pernicieuses et dangereuses campagnes de désinformation de l'histoire, dans une nouvelle ère d'impérialisme. Ce faisant, il tirent parti de la rupture de l'équilibre international qui a fait suite aux événements survenus en Union soviétique et en Europe de l'Est. On s'efforce maintenant de mettre en place ce nouvel ordre impérialiste international et de consolider ses fondations avant que le monde se réveille et se remette de ce coup étourdissant et commence à rechercher les moyens qui lui permettraient de rétablir un équilibre qui préserverait son indépendance et permettrait d'établir des relations sur un certain degré de justice.

M. Kadrat (Iraq)

Les dirigeants des Etats-Unis et leurs alliés occidentaux ne sont les défenseurs ni du droit international ni de la Charte. Comme l'a expliqué avec précision le Président des Etats-Unis, George Bush, ils défendent le système monétaire capitaliste, dont les investissements de l'ancien régime du Koweït - plus de 200 milliards de dollars - représentent l'un de leurs principaux soutiens. Ils cherchent à prendre le contrôle des réserves de pétrole du Golfe afin d'avoir les mains libres et de pouvoir manipuler les besoins du monde, notamment ceux des peuples du tiers monde, s'agissant de cette importante matière première. Les Etats-Unis cherchent, d'une manière dangereuse et coercitive, à imposer leur leadership au monde. Cette intention a été dévoilée par le Président George Bush dans son discours prononcé devant le Congrès, le 11 septembre 1990, quand il a dit que les objectifs américains dans le Golfe étaient clairs et que les buts américains étaient bien définis et bien connus. L'Amérique et le monde, a-t-il dit, doivent défendre des intérêts vitaux communs et, pour ce faire, les Etats-Unis ne craignent personne. Il a souligné que la participation des Etats-Unis était antérieure aux événements et se poursuivra après. Voilà pourquoi les Etats-Unis suscitent des craintes artificielles au sujet de la prétendue mainmise de l'Iraq sur 20 % des réserves mondiales de pétrole, alors qu'ils n'éprouvaient aucune inquiétude, pas plus que leurs alliés occidentaux, lorsque ces réserves étaient contrôlées par une poignée de cheikhs.

La véritable raison de cette opération aussi alarmiste réside dans le fait que l'Iraq, bien qu'étant un pays producteur de pétrole, se considère néanmoins, en principe et en fait, comme un pays du tiers monde, qui partage les sentiments des pays du tiers monde, affirme sa solidarité avec eux et soutient les mêmes causes. Dans les années 70, avant la guerre avec l'Iran, l'Iraq a donné plus de 9 milliards de dollars sous forme d'aide à divers pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Voilà donc la raison. Ils protestent contre la mainmise, par un pays indépendant, sur sa richesse nationale dont il a été délesté par la force et la conspiration au cours de l'ère coloniale. Ils sont absolument contre l'investissement d'une telle richesse dans un solide projet d'autoreconstruction. Ils veulent s'assurer que ce pays indépendant ne

M. Kadrat (Iraq)

deviendra pas un partenaire actif dans la fourniture désintéressée d'une assistance aux Etats arabes frères et aux Etats du tiers monde, comme ce fut le cas jusqu'en 1979.

Lorsque, le 10 septembre 1990, l'Iraq annonça qu'il était prêt à fournir gratuitement du pétrole aux pays du tiers monde, les Etats-Unis et leurs alliés mobilisèrent leur appareil politique et militaire pour intimider ces pays et empêcher le transport du pétrole. Aujourd'hui, ces pays sont contraints de payer leur pétrole à un prix deux fois plus élevé qu'il y a quelques semaines. D'autre part, les Etats-Unis, qui se sont opposés, jusqu'à ces dernières semaines, à des augmentations normales et équilibrées du prix du pétrole en fonction de l'offre et de la demande, ont maintenant décidé de maintenir ce prix élevé, car ils exercent un chantage sur leurs alliés producteurs de pétrole pour les contraindre à utiliser les revenus accrus par le maintien de prix plus élevés pour couvrir les coûts financiers importants de leur opération militaire contre l'Iraq.

Il faut sérieusement nous interroger sur la générosité qu'affichent les Etats-Unis, les autres grands pays capitalistes et les pays arabes capitalistes en participant aux dépenses de l'opération militaire menée contre l'Iraq. Dans l'espace de quelques semaines, quelque 20 milliards de dollars ont été trouvés pour cette opération. A quel moment ces pays ont-ils jamais exprimé autant de générosité et fourni ne serait-ce que quelques millions de dollars pour venir en aide aux populations affamées d'Afrique, aux millions de réfugiés des guerres d'Afghanistan et du Cambodge ou aux réfugiés palestiniens qui ont été et continuent d'être expulsés de leur propre terre par Israël?

A quel moment ces pays ont-ils manifesté une telle générosité dans la gestion des problèmes de la dette qui écrasent les pays du tiers monde en Amérique latine, en Afrique et en Asie? A quel moment ces pays ont-ils manifesté une quelconque générosité en aidant les pays de la région du Moyen-Orient asphyxiés par les crises économiques? L'un de ces pays, qui s'est rangé aux côtés des Etats-Unis, compte des centaines de milliers de citoyens qui vivent actuellement dans des cimetières, car ils ont perdu tout espoir raisonnable de trouver un logement quelconque.

M. Kadrat (Iraq)

Les Etats-Unis ne font pas ce qu'ils font actuellement pour l'amour de la Charte, du droit international ou des droits des peuples. Les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux cherchent, par cette campagne militaire, politique et médiatique, à obtenir le contrôle des gisements de pétrole et à imposer leur hégémonie impérialiste politique, militaire et économique au monde, notamment aux pays du tiers monde.

En conséquence, les pays du tiers monde doivent veiller à ne pas se laisser intoxiquer par la campagne de désinformation actuellement orchestrée par l'impérialisme américain et occidental. Les pays du tiers monde doivent prendre connaissance des faits essentiels de la situation et se préoccuper de leurs propres intérêts. Si l'un d'entre eux devait exprimer son point de vue sur la question du Koweït, qu'il ait la sagesse d'éviter de prendre hâtivement position avant de s'être familiarisé avec les faits tels qu'ils sont, et qu'il ne confonde pas ses propres motivations avec les objectifs ultérieurs de l'Amérique et de ses alliés. Ceux-ci ne cherchent qu'à dissimuler, par leur campagne de désinformation, les objectifs impérialistes à l'oeuvre derrière l'occupation militaire du Golfe et de la péninsule arabe.

De tout cela émerge clairement un fait fondamental qui ne peut être ignoré : la région du Moyen-Orient est en butte à tant de problèmes âpres et complexes qu'il serait partiquement impossible de donner la priorité à l'un par rapport à l'autre. La région tout entière bout de colère et abonde en problèmes explosifs. Telle était la situation avant août 1990. Ce que les représentants des Etats de la région disaient du haut de cette tribune le confirme. En conséquence, si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et le Conseil de sécurité dans son ensemble, tiennent vraiment à faire respecter la Charte et le droit international et souhaitent réellement établir la paix et la justice dans la région, la façon d'atteindre ces objectifs est bien connue. Le 12 août 1990, le Président Saddam Hussein a proposé que tous les problèmes de la région - Palestine, Liban, Golfe et autres - soient tous considérés sur un pied d'égalité, que le Conseil de sécurité établisse des principes et des critères communs pour traiter ces questions et que ces principes et ces critères s'appliquent à toutes les questions de la région, une attention particulière étant accordée aux particularités et aux antécédents de chacune d'entre elles. De cette façon,

M. Kadrat (Iraq)

il serait possible d'instaurer une justice et une paix réelles, de résoudre les difficiles problèmes de la région et de donner aux populations le sentiment qu'elles pourront jouir de la paix et tourner leur regard vers l'avenir.

Un certain nombre de pays ont manifesté de l'intérêt pour ces idées, mais les Etats-Unis et la Grande-Bretagne se sont efforcés de supprimer toute tendance de les prendre en considération. Cette attitude indique une mauvaise foi et un refus manifestes de traiter les questions de la région sur une base équitable. Elle montre même que les Etats-Unis et leurs alliés persistent à vouloir traiter les problèmes de la région et du monde selon le critère de deux poids deux mesures.

Les pays libres du monde qui sont vraiment attachés à la Charte et au droit international et qui s'intéressent sincèrement à la paix sont dans l'obligation de faire pression sans relâche en faveur d'une solution juste et complète de tous les problèmes de la région."

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je voudrais leur rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent les prononcer de leur place.

**M. UMER** (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : La communauté internationale a dû subir une fois de plus, de la part du représentant du régime de Kaboul, une violente tirade de calomnies. Dans une déclaration faite plus tôt cet après-midi, le représentant de Kaboul a répété les allégations qu'il profère souvent contre mon pays. Ces allégations fantaisistes ne sont qu'inventions et déformations qui n'ont aucun rapport avec la réalité. Elles ne représentent qu'une tentative de plus, faite par un régime discrédité pour essayer de diffamer le Pakistan et de détourner l'attention de son échec total en vue de se faire accepter par le peuple afghan. Nous rejetons catégoriquement et totalement ces accusations.

Le Pakistan est pleinement conscient des responsabilités qui lui incombent en vertu des Accords de Genève qu'il continue d'appliquer scrupuleusement et fidèlement. La mission de bons offices des Nations Unies dépêchée en Afghanistan et au Pakistan pendant son mandat n'a trouvé aucune preuve de transports d'armes et de munitions à partir du Pakistan vers l'Afghanistan. En outre, on n'a vu aucun camp d'entraînement sur notre territoire. Il n'y a plus de preuve de violations du territoire ou de l'espace aérien afghans.

Par contre, le territoire pakistanais a été violé de nombreuses fois. Depuis la signature des Accords de Genève, les incidents de violations de l'espace terrestre et aérien, d'attaques par missiles Scud et d'actes de sabotage qui ont fait plus de 250 morts et plus de 500 blessés parmi les civils innocents se comptent par centaines. Les preuves de ces attaques peuvent être constatées sur notre territoire qui recèle les débris de l'avion militaire afghan et des missiles Scud.

Le régime continue de terroriser sa propre population. Les bombardements aériens de villages afghans se sont intensifiés et ces villages ont également été la cible de plus de 1 000 missiles Scud. Ces armes meurtrières sont purement et simplement des instruments de terreur car elles ne se justifient nullement sur le

M. Umer (Pakistan)

plan militaire dans une situation de guérilla. L'accusation selon laquelle les troupes pakistanaises aident les moudjahidin est absurde. Le courageux peuple afghan qui, depuis des siècles, repousse l'intervention étrangère, n'a pas besoin de l'assistance du Pakistan pour franchir la dernière étape de sa lutte héroïque pour l'autodétermination.

Le Pakistan a aussi été accusé d'empêcher le retour des réfugiés. Rien ne saurait être plus loin de la réalité. Les 5 millions et plus de réfugiés refusent de rentrer en Afghanistan sous un régime qui est responsable de la mort d'un million et demi d'Afghans et de la destruction sans précédent des infrastructures économiques, sociales et culturelles du pays. L'intensification des actes de terreur perpétrés par le régime de Kaboul par le biais d'attaques à la roquette et de bombardements incessants menés contre des villes et des villages sans défense est une bien curieuse incitation au retour des réfugiés. De fait, l'exode des réfugiés vers le Pakistan s'est accru au début de l'année, ce qui a été confirmé par les institutions internationales qui travaillent sur le terrain.

Le représentant de Kaboul a également évoqué les milieux militaires du Pakistan en parlant du "sabotage de la volonté démocratique du peuple du Pakistan" (A/45/PV.23, p. 22). Je voudrais rappeler au représentant de Kaboul qu'un gouvernement civil, pleinement conforme à notre constitution, fonctionne au Pakistan et que des élections nationales doivent avoir lieu le 24 octobre.

Mais ce qui nous a paru le plus odieux est que ceux qui pratiquent la forme la plus hideuse de tyrannie et qui commettent des violations massives des droits de l'homme puissent monter à la tribune de cette assemblée pour prêcher l'évangile de la démocratie et de la dignité de l'homme. Nous sommes certains que cette vile duplicité sera traitée par la communauté internationale avec le mépris qu'elle mérite.

Les prétendues propositions de paix dont le représentant de Kaboul a parlé dans sa déclaration sont des propositions intéressées car elles visent seulement à maintenir le régime au pouvoir. Elles ont en fait été rejetées catégoriquement par les moudjahidin afghans. L'opinion internationale ne saurait se laisser manipuler par de simples répétitions de propositions sans valeur et intéressées présentées sous le couvert de la raison.

M. Umer (Pakistan)

Le représentant de Kaboul a également formulé certaines allégations sans fondement quant à la participation du Pakistan dans un trafic illicite de drogues. Par contre, il existe des preuves abondantes qui attestent de la présence de vastes champs de culture du pavot en Afghanistan et de sa transformation en héroïne. Selon les rapports de diverses institutions internationales, la production nette d'opium en Afghanistan a été de 400 tonnes en 1987. Elle est passée à 1 000 tonnes en 1988 et, selon les indications, elle atteindra le chiffre astronomique de 1 500 tonnes au cours de l'année écoulée. Cela montre sans ambiguïté la négligence, sinon la complicité, du régime de Kaboul au regard de ce commerce méprisable.

Ma délégation rejette catégoriquement les allégations sans fondement selon lesquelles le Pakistan s'ingérerait dans le Cachemire occupé et le Panjâb indien. Les allusions à la situation tragique au Cachemire étaient particulièrement regrettables, mais elles ne sont pas surprenantes pour ma délégation. L'attitude de Kaboul à l'égard de la lutte du peuple du Cachemire pour son autodétermination correspond entièrement aux activités passées et à la nature même du régime. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'un régime qui a passé plus d'un million de ses ressortissants au fil de l'épée et poussé plus de cinq millions d'autres à l'exil puisse adopter une position de principe à ce sujet. Un régime qui a refusé le droit à l'autodétermination à 15 millions d'Afghans ne saurait défendre le droit à l'autodétermination des habitants du Cachemire.

M. Umer (Pakistan)

La raison fondamentale de la poursuite tragique du conflit en Afghanistan réside dans le refus du régime de Kaboul d'accepter la réalité de la situation. Ce régime est inacceptable pour la population afghane tout entière, à l'exception de la coterie des durs du parti au pouvoir. Le fait est qu'aucun responsable, aucun élément représentatif de l'éventail politique en Afghanistan n'est disposé à entamer un dialogue politique avec ce régime.

La paix et la stabilité en Afghanistan ne peuvent être rétablies que si le pouvoir est transféré de ce régime à un gouvernement largement représentatif acceptable pour le peuple afghan. La résolution 44/15, adoptée l'année dernière par consensus par l'Assemblée générale, demandait la mise en place d'un tel gouvernement. C'est là une prérogative exclusive du peuple afghan.

Le Pakistan a toujours appuyé les droits du peuple afghan de décider de son propre avenir, sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur, sous quelque forme que ce soit. Notre engagement à l'égard de ce principe est inébranlable et constant.

M. RAZZOQI (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Jamais les faits n'ont été aussi déformés que dans la déclaration que nous a faite le représentant du dictateur Saddam Hussein. Ce que nous avons entendu à cette session de l'Assemblée générale fait fi de toutes les conventions et de tous les principes. Est-ce bien raisonnable, alors que nous vivons dans un monde civilisé, sur le point d'aborder le XXI<sup>e</sup> siècle, régi par des relations humaines et civilisées qui se sont développées au cours des siècles et ont permis à l'humanité de progresser dans les relations entre êtres humains? Comment peut-on être témoin d'une telle détérioration de ces relations et de les voir remplacées par des politiques primitives et barbares fondées sur la loi de la jungle au lieu de l'être sur la Charte des Nations Unies?

L'invasion du Koweït par l'Iraq a créé un grave problème dans les relations internationales, du fait qu'elle viole toutes les normes et règles internationales. Elle marque un recul dans le développement humain. Les pratiques appliquées par ce régime sont un défi à l'humanité et une honte pour l'humanité, et sa présence aux Nations Unies, où les relations reposent sur les principes de la Charte, est un terrible affront pour l'organisation internationale. Il n'y a de place dans cette enceinte que pour ceux dont le comportement est conforme à la culture et à la civilisation.

M. Ragsooqi (Koweït)

L'histoire politique du Koweït et celle de l'Iraq sont bien connues ici aux Nations Unies. Le peuple du Koweït a élu le cheikh Alsabah I comme son premier émir en 1756. C'était longtemps avant la naissance, au début de ce siècle, de l'Iraq moderne et, à ce moment, l'Iraq était sous domination ottomane, avec un gouverneur ottoman pour la province appelée Iraq. Le Koweït a connu quelques problèmes avec l'Empire ottoman à la fin du XIXe siècle. C'est pourquoi en 1899, le Koweït a signé un traité avec la Grande-Bretagne. Nous ne savons vraiment pas comment nous avons été séparés de l'Iraq à un moment où nous étions là depuis des siècles, bien longtemps avant que l'Iraq n'existe en tant que nation. Divers accords ont été signés, notamment en 1913. Il s'agit là du Traité anglo-turc qui délimite les frontières internationales entre le Koweït et l'Etat ottoman. Il n'existait pas alors d'entité politique appelée Iraq. En 1932, un autre accord fut signé avec Nouri Alsaed, Premier Ministre de l'Iraq à l'époque.

Un autre accord fut signé en 1963 avec l'Iraq, qui stipule la reconnaissance par l'Iraq de l'indépendance du Koweït, de sa souveraineté et de son indépendance à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, conformément à l'accord de 1932. Cet accord a été signé au nom de l'Iraq par l'ancien Président de l'Iraq, alors que Saddam Hussein était son Vice-Président. Qu'en est-il devenu de ces accords signés avec l'Etat ottoman et avec les régimes successifs iraqiens? Une attaque barbare et brutale et une brutale occupation de mon pays, le Koweït.

Le Koweït respecte les accords et le droit internationaux. Le Koweït est un membre de cette organisation internationale. Ses relations avec tous les Etats, et pas seulement avec l'Iraq, sont régies par des traités et des conventions internationales, le plus important consistant en notre engagement total à l'égard des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous connaissons tous la Charte et ses principes. Le dictateur iraquien, Saddam Hussein, a refusé et rejeté toutes ces normes et tous ces principes et a ignoré également toutes les relations internationales fondées sur le droit international.

L'occupation du Koweït par l'Iraq et le fait que les forces d'invasion iraqiennes aient perpétré des pratiques inhumaines contre le peuple koweïtien, aient tenté d'effacer son identité nationale et de déraciner sa population, tout ceci témoigne de la façon dont le dictateur iraquien fonde sa conception des relations internationales entre peuples.

M. Razzoqi (Koweït)

Nous réalisons maintenant, avec les autres peuples du monde, que la communauté internationale, par l'adoption de positions louables et unanimes à l'appui de la justice et du droit pour tous les pays et tous les peuples, qu'ils soient grands ou petits, est en train d'apprendre au régime du dictateur Saddam Hussein une leçon qu'il n'est pas près d'oublier quant au respect qui est dû au droit, aux principes et à la morale internationaux. Tout ceci a été précisé dans les résolutions du Conseil de sécurité, résolutions sans précédent depuis la création des Nations Unies après la deuxième guerre mondiale, qui affirment et confirment la légitimité internationale et le respect pour l'ordre et le droit internationaux. En quoi consiste cette falsification des faits? Lorsque nous parlons de la présence de forces amies dans la région, de forces de pays frères, en soulevant de telles questions et en cherchant à concentrer l'attention uniquement sur ces questions, le régime iraquien a tout simplement tenté de détourner l'attention du monde de la question fondamentale, qui est l'invasion du Koweït.

M. Razzoqi (Koweït)

La question fondamentale est celle de l'occupation iraquienne de mon pays, le Koweït. Les pays de la région, y compris le Koweït, ont le droit absolu de prendre toutes les mesures nécessaires d'autodéfense et de libération de la patrie occupée. Les dispositions de la Charte sont très claires : l'Article 51 stipule que

"Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée."

Le régime iraquien a occupé le Koweït, tué des milliers de personnes, déplacé des millions de réfugiés, violé les sanctuaires, pillé tous les biens privés et publics de l'Etat et massé, dans tout le Koweït et près de la frontière de l'Arabie saoudite, environ 500 000 soldats iraqiens et des milliers de chars et de missiles. Le Koweït et ses frères dans la région n'ont-ils pas le droit de faire face aux forces iraqiennes? Ne possédons-nous pas le droit d'autodéfense et le droit d'obtenir de l'aide de quiconque est prêt à en fournir pour nous défendre? Il s'agit d'un droit légitime consacré dans la Charte.

L'histoire ne s'écrit pas avec des mensonges. Elle s'écrit avec des faits avérés, et il s'avère que nous vivons pour défendre notre patrie bien-aimée, forts de l'aide importante que constitue la position sans précédent adoptée par la communauté internationale.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Il est regrettable que nous ayons dû entendre une déclaration comme celle qu'a faite le représentant de l'Iraq. Il est tout aussi regrettable de devoir consacrer du temps à répondre à cette déclaration. La déclaration du représentant iraquien, qui n'est que mensonges du début à la fin, a débuté par une approbation de l'unité des deux Allemagne et des deux Yémen. Nous félicitons effectivement les deux nouveaux pays. Cependant, rappelons-nous la façon dont a été réalisée l'unité des deux Allemagne et des deux Yémen.

Le représentant iraquien a tenté de comparer l'unité allemande et yéménite à l'absorption du Koweït par l'Iraq. Que l'unité allemande et yéménite soit une leçon pour l'Iraq, qu'il apprenne comment les peuples s'unissent et comment cette unité peut être authentique et non pas une unité réalisée par l'absorption d'autres pays par le pillage, l'invasion et l'occupation.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Le représentant iraquien n'était peut-être pas conscient que son affirmation était contredite par l'histoire lorsqu'il disait que son régime s'était rendu compte que le monde était au seuil d'une nouvelle ère, l'ère de l'impérialisme renaissant. Il semble que le régime iraquien est tellement convaincu de l'existence d'une nouvelle ère, d'une renaissance de l'impérialisme, qu'il croit que les mini-impérialistes ont un rôle à jouer dans cette nouvelle ère et une place à la table du colonialisme. C'est peut-être pourquoi le régime iraquien a envahi le Koweït ami, le Koweït qui considérait l'Iraq et son armée comme une source d'appui, le Koweït qui avait consacré une partie de ses avoirs, une partie de ses revenus à mettre sur pied une armée pour l'Iraq. Il semble que le Koweït nourrissait un serpent, un serpent prêt à avaler ses voisins.

La déclaration du représentant iraquien était fausse. Le régime iraquien tente même de fausser la géographie. Cependant, si Dieu le veut, il échouera dans sa tentative et le Koweït sera retourné au peuple auquel il appartient légitimement. Le représentant iraquien a parlé de réunions ayant eu lieu dans le cadre arabe avant l'invasion iraquienne du Koweït. Il n'a cependant pas mentionné le rôle destructeur joué par l'Iraq lors de ces réunions ni les tentatives de l'Iraq de saboter ces réunions, en particulier la réunion à Djedda de représentants de l'Iraq et du Koweït. Il a passé sous silence le fait que la conférence au sommet arabe avait condamné l'Iraq, avait condamné son acte barbare, l'invasion du Koweït. Tout comme il n'a pas parlé des réunions de la Conférence islamique, qui a aussi condamné l'Iraq et ses actes contre le Koweït.

Le représentant de l'Iraq a également tenté de discréditer le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce n'est pas nouveau. Il a dit que la résolution 660 (1990) était sans précédent dans l'histoire du Conseil. C'est vrai. C'est exact, parce que le crime de l'Iraq est sans précédent dans l'histoire du Conseil de sécurité. Il a ajouté que le Conseil de sécurité avait, d'une façon sans précédent dans l'histoire des Nations Unies, adopté une série de résolutions. Effectivement, il a adopté une telle série de résolutions, non pas parce que les Etats-Unis ou tout autre Etat l'ont obligé à le faire, mais parce qu'aucun Etat ne pouvait forcer le Conseil à le faire à moins qu'il n'ait une bonne raison de le faire. Cette raison était que l'Iraq a commis un crime impardonnable, un crime qui est entré dans les annales du crime.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Il semble que le régime iraquien n'a pas lu la Charte des Nations Unies, une Charte à laquelle il prétend adhérer. Il n'avait pas lu le passage sur le droit souverain des Etats qui sont menacés. Le régime iraquien ne semble pas savoir que chaque Etat a le droit de se défendre, individuellement ou collectivement avec ses amis et frères. C'est ce que nous avons fait dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe.

Le représentant de l'Iraq se demande pourquoi les questions de la Palestine et du Liban demeurent sans solution. Je lui répondrai qu'une raison importante qui empêche le règlement de ces questions est l'existence même de régimes comme celui qu'il représente, qui ont exploité la cause palestinienne et l'ont utilisée comme monnaie d'échange dans leurs manoeuvres. Cela a eu les conséquences les plus graves sur la question de la Palestine, tout comme la dernière aventure de l'Iraq au Koweït.

Le représentant iraquien se demande pourquoi nous sommes généreux au point d'inviter les forces multilatérales dans la péninsule arabe pour prévenir une agression iraquienne. Nous lui demandons s'il a été question de générosité lorsque nous avons soutenu l'Iraq et l'avons aidé durant sa crise, lorsque le régime de Saddam Hussein était au bord de l'effondrement? Nous lui demandons s'il a consulté ou non les statistiques qui démontrent que 99 % de l'aide accordée de par le monde est fournie par les pays constituant les forces multilatérales et les autres forces qui les appuient dans la péninsule arabe. Il y reconnaîtra peut-être alors une part de vérité. Il sera peut-être gêné à l'avenir lorsqu'il interviendra devant une si imposante Assemblée. Il s'abstiendra peut-être de dire des mensonges à l'avenir.

M. ROSHAN-BAWAAN (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas demandé la parole à cette heure tardive pour me livrer à une polémique avec le représentant des milieux militaires du Pakistan. Je refuse également de descendre à son niveau pour recourir au genre de langage et au vocabulaire que nous avons entendu de sa part cet après-midi. Toutefois, le compte rendu doit être redressé.

J'ai été stupéfait d'entendre, une fois encore, le représentant des milieux militaires du Pakistan affirmer qu'il n'y avait aucun camp d'entraînement militaire ni aucune base sur le territoire de ce pays d'où partent l'ingérence et l'intervention dirigées contre mon pays. Si tel est le cas, pourquoi cette ingérence armée ne se poursuit-elle pas ailleurs dans mon pays, mais seulement en Afghanistan asiatique à la frontière du Pakistan, et comment se fait-il qu'il n'y ait aucun combat dans les autres provinces de mon pays? S'il a raison, et je voudrais alors qu'il me réponde, où vont toutes ces roquettes que l'on envoie sur les villes, y compris Kaboul, et qui tuent des civils innocents? Elles n'ont pas atteint des objectifs militaires; elles tuent des civils, des femmes, des enfants et des mendiants.

Il est trop tard pour que les milieux militaires du Pakistan dissimulent le fait même qu'ils violent, et qu'ils violent de manière flagrante, toutes les dispositions du premier Accord de Genève relatif à la non-ingérence et à la non-intervention. Il est trop tard; le monde entier est au courant, et je ne désire pas m'étendre sur ce sujet. Toutefois, c'est un point qui a beaucoup d'importance. Nous sommes fatigués d'entendre sans cesse le représentant des milieux militaires du Pakistan parler de la question de l'autodétermination du peuple. Franchement, les milieux militaires du Pakistan qui, depuis la naissance même du Pakistan, sabotent la volonté démocratique du peuple de ce pays, n'ont pas le droit de prêcher les valeurs de l'autodétermination à d'autres. Ces mêmes cercles militaires ont récemment organisé un coup de main contre le gouvernement légal de Benazir Bhutto; nous en avons tous entendu parler.

L'Assemblée se rappellera que, dans le discours que j'ai fait devant l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire, j'ai déclaré que, bien que des élections aient eu lieu au Pakistan, cela ne signifiait pas que la démocratie y régnait. Les militaires n'ont pas encore regagné leurs casernes; ils tirent toutes les ficelles. Les événements récents au Pakistan et la démission du Gouvernement légal ont prouvé que ce que je disais était vrai.

M. Roshan-Rawaan (Afghanistan)

Nous sommes tous en faveur de l'autodétermination de notre peuple. Laissez-nous seuls; laissez-nous organiser des élections; laissez-nous voter; laissez le peuple de l'Afghanistan exprimer sa volonté et ses vœux en votant de manière démocratique et librement comme il le souhaite.

D'autre part, il est très pénible d'entendre le représentant des milieux militaires du Pakistan déclarer que le peuple de l'Afghanistan n'est pas prêt à la paix et à la réconciliation, qu'il n'est pas capable de dialogue. En tant qu'Afghan, je ne puis accepter ceci. Mon pays a été le berceau d'une grande civilisation dans notre région, et je suis fier de dire que son peuple a disséminé sa civilisation dans les régions avoisinantes, y compris le Pakistan. Ce peuple est certainement capable de dialogue.

Nous, Afghans, sommes pauvres. Nous comptons parmi les pays les moins avancés économiquement. Certains d'entre nous sont maintenant des réfugiés dans d'autres pays. Mais nous ne sommes en tout cas pas des gens ignorants; nous ne sommes pas des sauvages; nous n'avons pas la gachette facile. En fait, il y a dans mon pays un dicton qui dit : "Prouve d'abord par tes arguments que je suis coupable; tue-moi ensuite". Telle est la tradition qui coule dans nos veines. Nous sommes un peuple de dialogue, de discussion, de palabres. Seule l'ingérence de l'extérieur, maintenant principalement du Pakistan, empêche les Afghans de se réunir et d'engager le dialogue.

Pour conclure, je voudrais insister sur deux points très importants. Le premier est que nous avons entendu des déclarations de chefs d'Etat et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères et de chefs de délégation au cours de ces deux dernières semaines. Tous les orateurs se sont prononcés en faveur de la coopération, de l'oubli du passé, de la recherche de nouvelles solutions aux problèmes et du règlement des problèmes régionaux. Seul le Pakistan s'oppose à cette tendance dans le monde. Même en ce qui concerne l'Afghanistan, et nous apprécions ce fait, de nombreuses délégations ont exprimé de l'inquiétude devant les effusions de sang qui se poursuivent dans le pays; de nombreuses délégations ont exprimé l'espoir d'y voir régner la paix; elles ont soutenu l'idée d'un règlement politique. Le Pakistan est le seul obstacle dans cette voie.

Le second point est que, lorsque nous avons ratifié les Accords de Genève, nous avons exprimé nos doutes sur la sincérité et la bonne volonté du Pakistan, bien que ce pays, lui aussi, ait ratifié les Accords. Or, immédiatement après le

M. Roshan-Rawaan (Afghanistan)

retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan a éclaté la tragédie de Jelalabad, des Afghans tuant des Afghans. C'est ce qu'a communiqué l'Inter-Service Intelligence (ISI), si l'on en croit la presse pakistanaise elle-même. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, alors qu'un consensus émerge sur le plan international en vue d'un règlement politique de la question afghane, je mets les représentants en garde, une fois encore, car le Pakistan n'est pas sincère et ne désire pas vraiment coopérer. J'espère que la communauté des nations, c'est-à-dire l'Assemblée générale, fera tous les efforts possibles pour ne pas permettre au Pakistan de saboter encore une fois les Accords de Genève, de saboter encore le consensus international qui émerge à propos d'une solution politique sur la question de l'Afghanistan et pour permettre au peuple de l'Afghanistan d'entamer le dialogue et de résoudre ses problèmes grâce à la compréhension et au dialogue.

M. JAIN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation prend note avec regret de la manière dont la délégation du Pakistan a tenté, une fois de plus, de faire allusion à l'Etat indien de Jammu-et-Cashmire. La position de l'Inde, fondée sur des principes, est bien connue, et je n'ai pas besoin de la réitérer. L'autodétermination ne s'applique pas aux parties intégrantes des Etats souverains. Bien que le Pakistan l'ait fermement nié, le coeur du problème est l'incitation au terrorisme et à la subversion de la part du Pakistan dans l'Etat indien de Jammu-et-Cashmire, qui équivaut à de l'ingérence dans nos affaires internes.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Iraq vient de nous faire à tous l'affront d'une caricature de l'histoire, déformant les obligations de la Charte que nous partageons tous en tant que Membres des Nations Unies et présentant d'une manière délibérément erronée les politiques des autres Etats Membres, dont le mien. D'autres intervenants ont déjà fait justice des inventions qui nous sont présentées comme des faits. Je m'en tiendrai aux calomnies que le représentant de l'Iraq a proférées contre la politique des Etats-Unis.

Le représentant de l'Iraq a prétendu à tort que les Etats-Unis avaient refusé d'autoriser le Ministre des affaires étrangères iraquien à venir ici. Les Etats-Unis n'ont pas refusé cette autorisation au Ministre et il aurait très bien pu venir ici en prenant l'un des nombreux vols commerciaux qui assurent quotidiennement la liaison aérienne entre l'Europe et le Moyen-Orient. Les Etats-Unis ont refusé l'autorisation d'atterrir à New York à un avion spécial iraquien. Il est pour le moins incongru que le Gouvernement iraquien qui détient en otages des milliers de ressortissants étrangers en Iraq, les privant de leur droit de quitter le pays par un moyen quelconque, y compris dans un avion privé, se plaigne que mon gouvernement n'ait pas autorisé ce vol spécial. Si le Ministre des affaires étrangères n'est pas venu à l'Assemblée générale c'est de toute évidence pour d'autres raisons.

Comme l'a dit le Président Bush ici même le 1er octobre, les Etats-Unis n'ont jamais été plus fiers des mesures prises par le Conseil de sécurité et du soutien apporté par les Etats Membres, à l'exception de l'Iraq, à ses décisions. Personne ici, et pas même le représentant de l'Iraq, ne peut soutenir que son gouvernement a choisi une cause injuste, allant à l'encontre des principes régissant les relations internationales, consacrés dans la Charte et de la politique de ses Membres. Comme cela est apparu de façon spectaculaire au cours du débat général, il s'agit d'un conflit non pas entre mon pays et l'Iraq, mais entre l'Iraq et tous les autres Membres de l'Organisation. Prétendre que le Conseil de sécurité a été manipulé par mon gouvernement revient à insulter gravement les autres membres du Conseil. Répéter ces accusations fallacieuses est également une insulte au peuple iraquien qui mérite de ne plus entendre davantage de mensonges.

Comme l'ont souligné le Président Bush, le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze et d'autres orateurs, la communauté mondiale cherche à bâtir un nouvel ordre, qui réponde aux premiers espoirs des fondateurs des Nations Unies.

M. Pickering (Etats-Unis)

Nous espérons ensemble voir naître un monde dans lequel les différends internationaux ne seront pas réglés par la force. Mais le comportement de l'Iraq, hérité de la violence d'un passé à laquelle nous souhaitons échapper, menace très lourdement ce nouvel ordre.

Les forces des Etats-Unis, avec celles de plus de 20 autres pays ont été déployées dans la région pour dissuader toute nouvelle agression de la part de l'Iraq. Ce déploiement, effectué à la demande de gouvernements menacés dans la région est pleinement conforme à l'Article 51 de la Charte, et répond à son objectif. Mon gouvernement a clairement fait savoir que ses forces ne demeureraient pas dans la région un jour de plus que nécessaire.

Le représentant de l'Iraq s'est particulièrement employé à déformer les décisions prises par le Conseil de sécurité et les Etats-Unis à propos du conflit arabo-israélien. Pendant 23 ans, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a constitué le fondement de tous les efforts sérieux destinés à réaliser la paix au Moyen-Orient. Aucun gouvernement ne s'est attaché de façon plus convaincante que celui des Etats-Unis à appliquer cette résolution. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les circonstances qui ont conduit à l'adoption de la résolution 242 (1967). Mais compte tenu des accusations qui ont été portées ici aujourd'hui, je tiens à rappeler ses principaux éléments.

La résolution 242 (1967) affirme que l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient devrait comprendre l'application des deux principes suivants : retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit; cessation de toutes assertions de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de son droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force.

La résolution affirme également la nécessité de garantir la liberté de navigation dans les eaux internationales; d'obtenir un règlement juste du problème des réfugiés; et de garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat de la région, grâce à des mesures comportant la création de zones démilitarisées.

La résolution préconise une solution négociée. Depuis le moment où cette résolution a été adoptée jusqu'à ce jour, mon gouvernement n'a cessé de déployer

M. Pickering (Etats-Unis)

des efforts en vue de trouver une telle solution. Nous avons connu des succès dans ce processus, notamment à Camp David. Malheureusement, nous avons également eu des difficultés, mais notre détermination à obtenir l'application de cette résolution ne s'est jamais démentie.

Le représentant de l'Iraq a suggéré, à tort, que les Etats-Unis ont adopté des conceptions différentes de leurs obligations en vertu de la Charte dans le cas de l'invasion non provoquée par l'Iraq et l'annexion du Koweït. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 660 (1990), il a agi en pleine connaissance des faits essentiels. La résolution 660 (1990) a condamné l'invasion iraquienne du Koweït et a exigé que l'Iraq retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces pour revenir aux positions sur lesquelles elles se trouvaient le 1er août 1990. Elle a demandé à l'Iraq et au Koweït d'engager immédiatement des négociations intensives pour résoudre leurs divergences et a soutenu tous les efforts dans ce sens, notamment ceux déployés par la Ligue des Etats arabes. La façon dont les Etats-Unis ont appuyé cette résolution est tout à fait claire.

Qu'en est-il de l'Iraq? Au lieu de se retirer, les forces iraqiennes se sont installées. L'Iraq a ensuite annoncé l'annexion du Koweït, un pays avec lequel il avait entretenu des relations amicales. Cette effronterie de l'Iraq l'a amené à violer d'autres règles importantes du droit international. Il a détenu et détient encore en otages des milliers de ressortissants étrangers, les plaçant dans des sites stratégiques en Iraq pour en faire des boucliers humains. Il a violé l'immunité des diplomates et fait irruption dans les locaux diplomatiques de la France au Koweït. Il a refusé de fournir des aliments à des dizaines de milliers de travailleurs étrangers, ce qui est en soi une forme de discrimination raciale. En violation de la quatrième Convention de Genève, il a pillé et ravagé le Koweït, et refusé l'identité nationale à ses citoyens, torturé ceux qui avaient même l'idée de résister. Ces outrages sont sans précédent, ils demeureront gravés dans les mémoires.

L'Iraq est hors la loi. Il a violé les obligations les plus fondamentales de la Charte, allant jusqu'à l'extrême limite de l'agression en cherchant à éliminer l'existence même d'un Etat voisin ami et pacifique. Si la réaction du Conseil de sécurité a été sans précédent, c'est également le cas des actions et des crimes de l'Iraq.

M. Pickering (Etats-Unis)

Le message qui a résonné clairement tout au long de ce débat est le suivant : l'Iraq a rompu la trame de l'ordre international en envahissant le Koweït. Par son intransigeance, il a aggravé son crime et en a prolongé les effets. L'Iraq doit se retirer du Koweït et se retirer dès maintenant.

Le représentant de l'Iraq a pris la parole à cette assemblée. Mais il peut également entendre, lire et écrire. J'espère, dans l'intérêt du peuple de l'Iraq et du Koweït qu'il aura compris le message transmis au cours de ce débat, un message répété pratiquement par chaque orateur depuis deux semaines, et qu'il rapportera soigneusement ce message à son maître à Bagdad.

M. UMER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu la déclaration du représentant du régime de Kaboul dans l'exercice de son droit de réponse. Cette déclaration était une répétition de la même litanie de mensonges et d'observations propagandistes qui composaient la pièce centrale de celle qu'il a faite ici en début d'après-midi.

Dans sa première intervention faite dans l'exercice de son droit de réponse, ma délégation a rejeté catégoriquement ces allégations et, par conséquent, nous ne voyons pas la nécessité d'empiéter sur le temps précieux de l'Assemblée pour répéter ce que nous avons déjà dit.

Je voudrais également faire une courte remarque sur ce que vient de dire le représentant de l'Inde. Ma délégation voudrait faire brièvement quelques observations sur trois points à propos de son intervention.

Il a dit que le Cachemire faisait partie intégrante de l'Inde. Le Cachemire n'a jamais fait et ne fait pas partie intégrante de l'Inde. C'est un territoire en litige dont l'avenir reste encore à déterminer par le biais d'un plébiscite organisé sous la supervision des Nations Unies. Cette position est reconnue par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, cette position est reconnue dans l'Accord de Simla de 1972, et cette position a été réaffirmée par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, en août, au Caire, et par la suite, à New York, il y a à peine quelques jours, le 1er octobre.

A propos de l'allégation selon laquelle le terrorisme est parrainé par le Pakistan, je voudrais attirer l'attention du représentant de l'Inde sur un article paru dans The New York Times d'aujourd'hui qui se lit comme suit :

"Chez lui, dans un quartier résidentiel calme que des troupes en uniformes de combat patrouillent, Mufti Bahauddin Farooqi, l'ancien chef de la justice de la Haute Cour de Jammu-et-Cachemire, a dit que 'la moitié d'une génération' avait été détruite par les descentes militaires indiennes. Des milliers de jeunes ont été détenus, des centaines de personnes de tous âges tuées et des quartiers et des villages entiers brûlés par les troupes.

...

Les soldats circulent partout comme des vautours et s'attaquent à toutes les personnes âgées de 13 à 30 ans, a dit M. Farooqi."

M. Umer (Pakistan)

Cela devrait montrer clairement comment, par qui et où le terrorisme est pratiqué.

Le représentant de l'Inde a aussi affirmé que le Pakistan interférait au Cachemire. Nous avons rejeté plusieurs fois auparavant cette accusation souvent répétée, mais, à cet égard, je voudrais me référer à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan devant l'Assemblée générale, le 28 septembre, quand il a invité l'Inde à prendre en considération la proposition du Pakistan de poster des observateurs neutres le long de la ligne de contrôle pour surveiller la frontière et pour donner un avis indépendant s'agissant de déterminer s'il y avait interférence du côté pakistanaïse. Malheureusement, cette proposition a été rejetée par l'Inde.

Voilà donc les trois points sur lesquels je voulais attirer l'attention de l'Assemblée générale.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Nous regrettons le jugement porté, dans sa déclaration, par le représentant de l'Iraq à propos des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous rejetons catégoriquement ce jugement dans la mesure où nous sommes convaincus que les décisions du Conseil de sécurité reflètent non seulement la volonté du Conseil, mais également - et cela a été largement démontré à cette session - la volonté de la communauté internationale, la volonté de tous les Membres de cette organisation.

Je crois que l'on ne peut que ressentir une certaine satisfaction devant l'unité sans précédent qui règne au Conseil de sécurité et l'évaluation juste qui a été faite dans les débats sur l'Iraq; cela nous fournit la preuve que les Nations Unies peuvent venir à bout de cette crise très dangereuse dans le cadre du nouvel ordre international qui est en train de se former, fondé sur la primauté du droit international. Le devoir de chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies est d'écouter la voix de cette organisation et d'en tirer des conclusions pratiques à l'égard de ses politiques.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Le représentant des Etats-Unis, qui n'a pas l'habitude de parler sans se laisser influencer par des idées de grandeur, ne peut pas accepter les faits tels qu'ils sont.

M. Mohammed (Iraq)

L'histoire de la politique impérialiste des Etats-Unis et de leurs alliés n'est pas très honorable quant à leur façon de traiter les peuples du monde et, en particulier, les peuples du tiers monde. C'est une longue histoire sanglante de crimes crapuleux perpétrés au Viet Nam, en Afrique, en Asie, à la Grenade, dans le monde arabe et au Panama.

L'histoire conserve les traces de ces actes sauglants. L'avenir montrera du doigt de nouveaux crimes. Voilà la nature de la politique d'agression impérialiste. Voilà comment elle se caractérise dans notre région.

Premièrement, les Etats-Unis, avec une rapidité surprenante, ont déployé leurs forces militaires pour occuper la péninsule arabe et les eaux qui la baignent. Ils l'ont fait de leur propre chef et ils y resteront jusqu'à ce qu'ils décident que leurs intérêts illégitimes ne sont plus servis. Le nombre des hommes de troupe qui occupent maintenant les terres arabes s'élève à près de 200 000. Quant aux porte-avions, aux unités navales et aux autres armes de destruction massive, leur nombre est bien connu de tous.

Deuxièmement, des menaces sont constamment préférées contre l'Iraq par les responsables des Etats-Unis, en commençant par ceux qui occupent les postes les plus élevés dans la hiérarchie du Gouvernement des Etats-Unis. A cet égard, nous rappellerons ce que George Bush a dit dans son dernier discours à la session mixte du Congrès des Etats-Unis. De plus, nous rappellerons ce que le général Dugan, Chef du personnel des forces de l'armée de l'air des Etats-Unis dans le Golfe, a dit, à savoir que les Etats-Unis envisageaient une attaque contre la ville de Bagdad - le centre de Bagdad. Ses déclarations ont révélé le crime dans sa totalité, ce qui n'a pas plu au Gouvernement des Etats-Unis qui a destitué ce général.

M. Mohammed (Iraq)

Troisièmement, le siège inhumain qui a pour but d'affamer la population iraquienne tout entière, hommes, femmes et enfants, l'embargo intégral qui a commencé avant même que le Conseil de sécurité adopte ses résolutions sur le boycottage était si complet qu'il allait même au-delà des résolutions du Conseil de sécurité, qui, elles, exemptaient les denrées alimentaires et les fournitures médicales.

Quatrièmement, la campagne de désinformation à grande échelle menée par l'impérialisme des Etats-Unis, en collaboration avec le sionisme mondial, vise à soutenir l'accumulation de forces militaires et le siège, instrument de famine.

Cinquièmement, l'exploitation des récents événements d'Europe de l'Est, la tentative de les manipuler de façon à ce que le monde entier tombe sous la domination des Etats-Unis d'Amérique, et qu'ainsi la période d'après guerre froide devienne une victoire de l'impérialisme et du système capitaliste.

Sixièmement, l'hégémonie des Etats-Unis sur l'Organisation des Nations Unies et ses organes, en particulier le Conseil de sécurité, est pour nous une histoire familière. Rappelons-nous seulement les événements des deux derniers mois et les résolutions adoptées par le Conseil; celles-ci présentent ouvertement les caractéristiques bien connues de l'agression. Elles sont tout à fait suffisantes pour prouver que ce que les Etats-Unis sont en train de faire par leur présence en terre arabe, leur occupation des lieux saints de l'Islam, c'est tout simplement mettre en oeuvre un plan prémédité d'agression qui avait été conçu bien avant le 2 août.

Quels sont les objectifs de cette agression? Tout d'abord elle est un élément d'une tentative de dominer le monde entier en faisant croire qu'un nouvel ordre international est en train de voir le jour. Il s'agit plus précisément d'une nouvelle dictature mondiale. Les Etats-Unis d'Amérique, dans le bouleversement provoqué par les changements survenus en Europe de l'Est, essaient d'imposer leur domination sur les peuples du monde entier. L'histoire des Etats-Unis est bien connue. Leur attitude face au tiers monde est bien connue.

Quelles solutions les Etats-Unis ont-ils proposées aux problèmes du tiers monde? Les crises font toujours rage en Afghanistan et en Afrique du Sud, au Cambodge et dans d'autres parties du monde. Où est donc la détente internationale? Est-ce le rapprochement, les changements en Europe de l'Est? Mais

M. Mohammed (Iraq)

cela n'est pas le monde entier. Comment ces changements affectent-ils la population du tiers monde? Le développement du tiers monde s'est-il accéléré pour autant? Les événements et la réalité sur le terrain démontrent le contraire.

Le deuxième objectif consiste à contrôler les sources d'approvisionnement en pétrole, et toute la région, ainsi qu'à dominer les Arabes. C'est un vieux rêve impérialiste et colonialiste. Nous n'avons pas oublié ce qu'on avait l'habitude de dire des puits de pétrole, les affluents du Golfe, et les nombreuses autres histoires qui continuent d'alimenter ce vieux rêve.

Le troisième objectif est la protection des agents et des fantoches dans la région. Ces petits fantoches dociles sont des outils utiles et malléables entre les mains de l'impérialisme des Etats-Unis. Il ne fait aucun doute que l'Assemblée sait très bien ce que nous voulons dire quand nous parlons d'agents et de fantoches.

Le quatrième objectif est la protection de l'entité sioniste. L'Iraq est fier d'avoir dissuadé toute nouvelle agression sioniste contre l'Iraq et contre le monde arabe. Ainsi, les Etats-Unis impérialistes s'empressent de se porter au secours de cette entité, de la protéger et de lui fournir les moyens de poursuivre ses visées expansionnistes qui nécessitent avant tout d'écraser l'Intifada palestinienne, de liquider la cause palestinienne, et d'installer des colonies de peuplement juives sur les terres occupées et, par ces moyens, de réaliser le Grand Israël dont rêve Shamir. On peut se rappeler la dernière déclaration du Département d'Etat américain qui affirmait que les Etats-Unis étaient prêts à protéger Israël militairement.

Pour ce qui est de l'Iraq, nous avons présenté des propositions complètes pour un règlement équitable, qui apparaissent en détail dans l'initiative du Président Saddam Hussein en date du 12 août, qui proposait les bases d'une solution équitable et du règlement de tous les problèmes de la région. Cependant, l'impérialisme et ses agents et fantoches dans la région sentent qu'un tel règlement menace leurs intérêts illégitimes. C'était cela que je tenais à préciser.

M. RAZZOQI (Koweït) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, en toute franchise, je ne voulais pas honorer les remarques du représentant du régime iraquien en prenant la parole pour exercer mon droit de réponse. Il ne le mérite pas. Il devrait avoir honte de lui-même et des propos qu'il vient de tenir.

M. Razzouqi (Koweït)

Vraiment. Il parle, si je peux résumer, de l'impérialisme et des crimes d'autrui. Et que fait donc l'Iraq en occupant le Koweït? Qui est l'impérialiste? Qui occupe qui? Qui viole la Charte? Qui est en train de piller mon pays? Qui fait tout cela? Qui se livre à des actes de destruction massive au Koweït, au nom de Dieu, qui? J'ai ici devant moi un rapport en provenance du Koweït occupé, et ce rapport affirme, Monsieur le Président, que de jeunes enfants, âgés de 15 ans, ont été abattus il y a deux jours. Pourquoi? Pour avoir dit "Dieu est grand et libérez le Koweït". Il parle de crime. Il devrait avoir honte.

(L'orateur poursuit en arabe)

Le représentant du régime iraquien parle beaucoup d'hégémonie : hégémonie sur la région, hégémonie des troupes étrangères. Cependant, qui cherche l'hégémonie dans la région? C'est le régime iraquien qui recherche l'hégémonie.

Que signifie une armée de 1 million d'hommes? Que signifie la présence de milliers de chars d'assaut, d'avions, de missiles dans une si petite région? Dans une région comme celle-là, ces forces dépassent de loin les besoins de la défense.

M. Razzoqi (Koweït)

Le seul but de ces armes, de ces chars et de ces avions, c'est d'étendre le contrôle sur la région. En vérité, l'Iraq domine la région au moyen de la force, en déportant les populations - tout cela pour servir les intérêts d'un dictateur, à savoir Saddam Hussein. Le régime de Saddam Hussein va continuer de recevoir d'autres leçons. Cela pourra devenir un exemple, un exemple que l'histoire enregistrera très précisément, à l'intention de tous les déviants et de tous les dictateurs aventuriers.

Je dis au représentant du régime de l'Iraq que, avec l'aide de Dieu, nous reviendrons au Koweït. Nous célébrerons la libération du peuple et de la terre du Koweït, sous la direction de S. A. R. le Prince, que Dieu a sauvé des forces d'invasion et d'occupation iraqiennes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui souhaite exercer une seconde fois son droit de réponse. Cette intervention est limitée à cinq minutes.

M. JAIN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Il est tard et ma délégation ne souhaite pas se livrer à un débat prolongé avec le représentant du Pakistan.

Je veux simplement dire que l'histoire ne peut être modifiée indéfiniment par la répétition de mensonges, pas plus que ces derniers ne peuvent modifier les faits relatifs à cette question, qui sont bien connus et bien établis. Nous espérons que le Pakistan cessera d'inciter à la violence, qu'il cessera d'encourager et d'aider le terrorisme et qu'il cessera d'intervenir dans les affaires internes d'autres Etats, bref qu'il respectera les normes acceptées dans les relations internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Afghanistan dans l'exercice de son droit de réponse. Cette intervention est limitée à cinq minutes.

M. ROSHAN-RAWAAN (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Au début de la première déclaration que j'ai faite dans l'exercice de mon droit de réponse, j'ai dit qu'il était trop tard pour les représentants des cercles militaires du Pakistan pour chercher à cacher le fait qu'ils interviennent agressivement dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Dans le deuxième droit de réponse de la délégation pakistanaise, nous n'avons entendu aucun démenti. Il n'a pas répondu à

M. Roshan-Rawaan (Afghanistan)

mes questions concernant l'origine des roquettes, l'endroit où sont formés les terroristes, et les raisons pour lesquelles les combats se limitent aux trois provinces jouxtant le Pakistan. Il a indiqué qu'il s'abstiendrait de répéter ce qu'il avait déjà dit dans son premier droit de réponse. Il faut lui en savoir gré. En tant que sage, il sait que la répétition de déclarations mensongères ne les rend pas vraies pour autant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite, qui souhaite prendre la parole une seconde fois dans l'exercice de son droit de réponse. Cette intervention est limitée à cinq minutes.

M. SAHARI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Je ne veux pas abuser du temps de l'Assemblée. Cependant, il semble que les membres de la délégation iraquienne disposent de plusieurs déclarations - une déclaration pour chaque situation, prête à être brandie sans délai pour nous impressionner.

Le représentant de l'Iraq insiste pour appeler forces d'occupation les forces multilatérales venues dans la région à la demande du Conseil de coopération du Golfe. Qu'il lise l'Article pertinent de la Charte. Il s'agit d'une force multinationale, dont les effectifs appartiennent à 26 pays, invitée dans la région par les pays concernés à la suite de l'aventure iraquienne au Koweït - une aventure qui n'est pas encore terminée.

Espérons que le régime iraquien va apprendre à regarder la réalité en face, à faire face aux faits, à apprendre à être honnête et ouvert. Peut-être aurait-il pu s'éviter cette aventure dès le début. Peut-être aurait-il pu nous épargner la nécessité d'appeler à nos côtés nos amis et nos frères dans ce moment tragique. Peut-être aurait-il pu éviter cette tragédie au monde. Je pense que si on laisse cette tragédie continuer, nous serons ramenés au Moyen-Age.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements et notre gratitude à cette assemblée internationale, qui a exprimé dans les termes les plus clairs la condamnation ferme et résolue de l'agression iraquienne et a vivement critiqué ce pays pour ces actes. Nous espérons que cette leçon aboutira au retour du peuple koweïtien dans sa terre natale. Nous espérons que la légitimité retrouvera ses droits très bientôt au Koweït. Nous espérons que l'agresseur sera condamné pour sa trahison.

## POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

## NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES :

## a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES : RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (PARTIE I) (A/45/577)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : La Cinquième Commission recommande, au paragraphe 4 de son rapport (A/45/577) que l'Assemblée générale nomme M. Louis Wiltshire membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour un mandat commençant le 5 octobre 1990 et expirant le 31 décembre 1991.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide de nommer M. Wiltshire?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 heures.